



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration de M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

2. M. KYPRIANOU (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Cette élection, sans aucun doute, reflète la haute estime dans laquelle vous tient la communauté internationale et le prestige dont jouissent votre pays et votre peuple ainsi que les remarquables qualités de diplomate expérimenté et de juriste international éminent manifestées tout au long des années de services concrets que vous avez consacrés à votre pays, à l'Amérique latine et aux Nations Unies. Il est bon d'indiquer à cette occasion combien nous apprécions les liens solides d'amitié qui existent entre le Panama et Chypre, qui sont deux petits Etats mais qui sont les fermes défenseurs des principes et des objectifs des Nations Unies.

3. En même temps, je voudrais aussi dire l'estime et la déférence profondes que nous éprouvons pour M. Imre Hollai, de la Hongrie, qui, au cours de sa présidence, a dirigé avec succès et dignité la trente-septième session ainsi que la reprise de cette session. Sa compétence diplomatique et sa sagesse lui ont gagné le respect de tous. A Chypre, nous nous rappellerons toujours sa visite officielle dans notre pays; à cette occasion, nous lui avons exprimé une fois de plus toute notre gratitude pour les services loyaux qu'il rend aux Nations Unies et pour les sentiments d'amitié réelle qu'il manifeste vis-à-vis de Chypre et de son peuple.

4. C'est avec un plaisir particulier que je voudrais parler du Secrétaire général et des efforts inlassables qu'il déploie pour renforcer les Nations Unies et assurer leur efficacité, ce qui est absolument nécessaire pour la paix et la sécurité dans le monde. Nous espérons sincèrement que les efforts qu'il fait, avec la compétence diplomatique, la sagesse, la patience et la détermination qui sont les siennes, pour résoudre les problèmes internationaux — dont le problème de Chypre —, seront couronnés de succès dans l'intérêt de l'humanité. Nous devons, quant à nous, faire tout ce que nous pouvons pour aider le Secrétaire général dans sa noble mission. Ce n'est que si tous les membres de la communauté internationale entreprennent réellement un effort collectif que la paix et la sécurité régneront dans le monde. Cet effort collectif est aujourd'hui plus urgent que jamais.

5. La menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales, l'intervention ou l'ingérence militaires, la reprise de la guerre froide, la rivalité entre les grandes puissances et l'intensification de la course aux armements, en particulier d'armements nucléaires et d'autres armements de destruction massive, nous offrent un tableau fort sombre de la situation dans le monde d'aujourd'hui. Les incidences de notre incapacité à fournir aux Nations Unies les moyens dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur responsabilité suprême, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le prévoit la Charte, sont extrêmement graves.

6. Si nous voulons faire face de façon efficace et durable aux menaces à la paix et à la survie même de l'humanité, nous devons agir de façon résolue et urgente pour donner au Conseil de sécurité les moyens de créer un système international efficace de sécurité collective de façon à empêcher les désordres sur le plan international, à mettre un terme à la course aux armements nucléaires en escalade constante et à raviver le prestige de l'Organisation qui a été terni par des années de mépris flagrant de ses décisions. Il est grand temps de mettre un terme à la crise de confiance à l'égard des Nations Unies en manifestant notre courage, notre sagesse et notre respect à l'égard de ses principes.

7. De nos jours, la technique fait des progrès remarquables. En dépit de la diversité et de la multiplicité de nos intérêts et objectifs particuliers, l'homme se concentre sur un certain nombre de domaines et fait de grands progrès. Nous avons aujourd'hui les moyens d'éliminer dans une grande mesure la maladie, de combattre l'ignorance, de conquérir notre univers immédiat, d'éliminer la distance en rapprochant les peuples et les idées de tous les continents grâce à des moyens avancés de télécommunication et de transports. Ces réalisations ingénieuses de la science et de la technique sont néanmoins caractérisées par des contradictions graves, de telle sorte que leurs effets bienfaisants sont compensés par des aspects dangereux en puissance. Ainsi, l'énergie nucléaire peut être bénéfique à l'humanité si elle est utilisée à des fins pacifiques mais elle peut détruire l'ensemble de notre civilisation et faire disparaître la race humaine de la surface de la Terre si on l'utilise comme arme de guerre.

8. Non seulement la course aux armements accroît la menace d'extinction de la race humaine mais elle détourne l'attention et épuise les forces de ceux qui disposent des ressources matérielles et des connaissances techniques nécessaires leur permettant de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie partout dans le monde. Il me semble justifié de rappeler ici, dans ce contexte, que l'Institut international des études stratégiques de Londres estime que 800 milliards de dollars ont été consacrés aux dépenses d'armement l'année dernière. En ce siècle d'exploration de l'espace, il est inadmissible que la famine, la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie continuent de frapper de vastes groupes de population sur notre planète. Pouvons-nous, en toute bonne conscience, prétendre avoir conquis notre univers immédiat alors que des êtres humains meurent de faim et de maladie et que les milliers d'êtres humains qui naissent chaque jour vont grandir

dans des conditions inacceptables ? Ces contradictions sont nourries et renforcées par les antagonismes qui caractérisent les relations entre grandes puissances; ces antagonismes se traduisent par des crises globales, qui deviennent ensuite des affrontements qui aboutissent à l'intensification de la course aux armements.

9. Peut-être que les générations futures pourront jouir des bienfaits du désarmement général et complet — et nous espérons sincèrement que le bon sens l'emportera dans les relations internationales, de telle sorte qu'il y aura bien des générations futures. Pour l'instant, nous devons au moins prendre quelques mesures, même modestes, dans le bon sens.

10. L'absence de résultats appréciables à l'issue de la douzième session extraordinaire, la deuxième session consacrée au désarmement, ne doit pas nous décourager. Nous devons au contraire n'épargner aucun effort pour réaliser le rêve de l'humanité pour le développement dans un milieu international caractérisé par la paix et la sécurité, sans la menace d'un holocauste nucléaire.

11. Nous avons toujours été fermement convaincus qu'un désarmement complet et efficace ne peut être réalisé si l'on ne met pas en marche en même temps un système de sécurité internationale par l'intermédiaire des Nations Unies. Cette thèse, adoptée dans la Déclaration contenue dans le Document final de la dixième session extraordinaire [résolution S-10/2], en constitue l'orientation essentielle. Elle a été exprimée de la même manière dans une résolution pertinente de l'Assemblée générale adoptée par consensus. Une résolution ultérieure de l'Assemblée générale en a demandé la mise en œuvre le plus rapidement possible. Ce n'est que lorsqu'un système de sécurité collective aura persuadé les Etats qu'ils ne seront pas victimes d'agression que le désarmement pourra être achevé efficacement et de façon durable.

12. Les responsabilités qu'ont les grandes puissances de créer un système de ce genre sont immenses. Mais, en même temps, chacun d'entre nous doit assumer sa part de responsabilité. Notre responsabilité à l'égard de l'humanité est plus grande qu'elle ne l'a jamais été. Chypre, en tant que membre du mouvement non aligné et que l'un de ses fondateurs, s'est associée avec les pays qui partagent ses opinions et qui œuvrent inlassablement à la réalisation de cet objectif. En même temps, nous poursuivrons avec d'autres nos efforts de coopération en vue de l'application des dispositions de l'Acte final d'Helsinki<sup>1</sup>, car nous sommes convaincus que ces dispositions sont essentielles à la détente et au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération, non seulement en Europe mais aussi, et pour les mêmes raisons, dans le monde entier. Notre attachement à l'esprit et à la lettre de l'Acte final d'Helsinki ainsi qu'aux principes du non-alignement est inébranlable : l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats sont pour nous des principes sacrés à la réalisation desquels nous continuerons de travailler avec acharnement.

13. Du fait de notre profond attachement aux principes fondamentaux du non-alignement, nous continuerons de jouer un rôle positif et constructif dans les relations internationales, comme nous l'avons fait depuis notre accession à l'indépendance il y a 23 ans, quand il s'agit de traiter des questions de paix, de sécurité et de justice économique, politique et sociale. Nous n'épargnerons aucun effort pour défendre la dignité humaine et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

14. Pour ce qui est de la situation économique dans le monde, le déséquilibre structurel entre le Nord et le Sud

s'accroît et la misère des populations toujours plus pauvres de nombreux pays en développement s'accroît. Cette situation inadmissible n'est pas simplement le résultat de fluctuations cycliques dans le système économique international, mais elle reflète également les mauvais ajustements structurels inhérents au système. Dans notre monde contemporain caractérisé par l'interdépendance, un système qui serve pleinement les intérêts à long terme des pays aussi bien développés qu'en développement est tout à fait essentiel.

15. Nous regrettons que les négociations en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, en cours depuis bientôt 10 ans, n'aient produit aucun résultat. L'impasse dans laquelle se trouve la question de la procédure et de l'ordre du jour des négociations globales existe toujours et tous les efforts visant à faire des progrès dans des domaines tels que la coopération économique internationale, l'énergie, l'argent, les finances et le commerce n'ont pas été couronnés de succès. En conséquence, au lieu de développement et d'amélioration, nous assistons à une stagnation économique et même à une régression. Ainsi, les pays qu'on appelle les moins développés n'ont enregistré aucune croissance réelle ces dernières années.

16. Etant donné ces conditions et compte tenu de la réalité de l'interdépendance économique internationale, il est de l'intérêt de l'humanité dans son ensemble que nous travaillions avec sincérité, dévouement et constance à l'instauration du nouvel ordre économique international. Le droit à la survie, au développement et à la prospérité est le droit de l'humanité toute entière. Priver une partie considérable de l'humanité de ce droit est non seulement inacceptable mais a des effets négatifs. A moins d'intensifier nos efforts pour parvenir au but recherché, nous manquerons à nos obligations envers nos propres peuples et envers les générations futures. Il ne fait aucun doute que la réalisation de cet objectif dépend pour une grande part de progrès appréciables dans les efforts visant à garantir la paix et la sécurité internationales.

17. Le lien étroit existant entre le processus de développement dans son ensemble et un courant libre et équilibré d'informations est également largement reconnu. Nous réaffirmons notre appui à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et des communications plus juste et plus efficace qui changerait en fin de compte le statut de dépendance des pays en développement.

18. L'un des principaux problèmes qui se posent aux Nations Unies et que j'ai déjà évoqué est le fait que ceux auxquels s'adressent leurs décisions ne s'y conforment pas, comme le Secrétaire général l'a souligné dans les rapports sur l'activité de l'Organisation qu'il a présentés à l'Assemblée aux trente-septième et trente-huitième sessions. Ce problème sape les buts et principes des Nations Unies, du fait qu'il nuit aux efforts que déploie l'Organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

19. Le problème de la non-application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies non seulement porte atteinte à l'efficacité des Nations Unies et ternit leur image en tant qu'instrument de paix et de justice, mais il met sérieusement en question leur crédibilité, et ce à juste titre. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'examen de ce problème crucial que Chypre a déjà inscrit à l'ordre du jour mérite que l'Assemblée générale lui accorde d'urgence la plus grande attention, étant donné que c'est au sein de cette dernière que la communauté internationale peut agir au mieux pour renforcer l'autorité et l'efficacité des Nations Unies. Les événements qui ont eu lieu récemment aussi bien à l'intérieur de l'Organisation qu'en dehors ont rendu plus urgent encore l'examen de cette question par

l'Assemblée générale. Je voudrais rappeler que, dans la Déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés [voir A/38/132], on peut lire, au point intitulé « Conclusions et recommandations » que la Conférence « s'est félicitée que le point portant sur la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ait été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies », comme Chypre l'avait proposé. Des consultations appropriées et des idées constructives qui pourraient naître du débat à l'Assemblée contribueraient grandement à l'élaboration des directives et des modalités quant à la meilleure façon de faire face à ce grave problème que connaît l'Organisation.

20. Nous croyons fermement que ce n'est que grâce à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies que la paix et la sécurité, auxquelles aspire la communauté internationale, pourront être réalisées et maintenues.

21. L'attachement de mon pays à l'égard de la protection intégrale des droits de l'homme, tant des droits civils et politiques que sociaux, économiques et culturels, est bien connu. Cet attachement repose sur le fait que nous sommes convaincus que l'objectif ultime des politiques et des actes des Etats devrait être l'épanouissement de la dignité humaine et la pleine jouissance des droits de l'homme.

22. En même temps, nous sommes fermement convaincus que le travail normatif, la promulgation des instruments des droits de l'homme et leur application doivent être renforcés par un mécanisme international approprié de mise en œuvre si l'on veut qu'ils soient pleinement efficaces.

23. L'existence dans de nombreuses parties du monde de situations de violations massives, flagrantes et continues des droits de l'homme nous montre que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, stipulé expressément dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments internationaux, se trouve au cœur même de nombreux problèmes. En établissant un mécanisme efficace qui garantisse la cessation de ces violations, nous contribuerions à la solution de ces problèmes et nous favoriserions ainsi la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

24. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars 1983, sous la direction avisée et dynamique du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, a montré clairement qu'en dépit de différences dans les systèmes sociaux et économiques de ces pays les membres du mouvement se sont engagés à jouer, grâce à leur effort collectif, un rôle positif et constructif pour contribuer à la solution des problèmes que connaît le monde aujourd'hui.

25. Les déclarations politique et économique de la Conférence ainsi que le Message de New Delhi [*ibid.*] constituent des documents importants que nous devons nous efforcer d'appliquer dans la réalité. Pour notre part, nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir, compte tenu de nos possibilités limitées, aux niveaux bilatéral, multilatéral et international, en vue d'assurer l'application des principes et des mesures pour la promotion de la paix et de la justice qui sont inscrits dans ce message. Nous continuerons à nous opposer au colonialisme, à l'impérialisme, au néocolonialisme, à l'*apartheid*, au racisme et à toutes les formes d'agression, d'occupation, de domination étrangère et d'ingérence.

26. La situation critique qui continue de régner au Moyen-Orient nous préoccupe tout particulièrement.

Etant donné nos liens historiques et amicaux avec les peuples et les pays du Moyen-Orient et compte tenu du fait que Chypre est située à proximité de cette zone de conflit, nous sommes profondément soucieux et affligés devant les effusions de sang, les désordres et les pertes de vies humaines qui en découlent. La détérioration constante de la situation au Moyen-Orient constitue clairement une menace pour la paix et la sécurité internationales.

27. Le problème du Moyen-Orient, au cœur duquel se trouve la question de la Palestine, ne pourra être résolu tant qu'une paix juste n'aura pas été réalisée, paix reposant sur le retrait par Israël de tous les territoires occupés et sur le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de créer son propre Etat souverain et indépendant sur la base de la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974. L'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant légitime du peuple palestinien, doit participer à toutes les négociations si l'on veut trouver une solution globale, juste, durable et acceptable.

28. Pour ce qui est de la situation au Liban, une fois de plus nous réaffirmons notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance du Liban. Certes, nous espérons que le cessez-le-feu sera maintenu, mais nous estimons que l'application des résolutions 508 (1982) et 509 (1982) accélérera la recherche d'une paix durable au Liban. Les forces d'occupation israéliennes doivent se retirer de tout le territoire libanais. Nous espérons avec ferveur que les efforts de réconciliation nationale aboutiront, ce qui permettra au Gouvernement libanais d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues.

29. Depuis trois ans maintenant, l'Iraq et l'Iran sont ravagés par une guerre dévastatrice qui entraîne de graves pertes humaines et matérielles. Plus de 100 000 personnes ont perdu la vie en raison de ce conflit tragique. Les combats doivent cesser, et nous demandons à ces deux pays et à tous ceux qui peuvent apporter leur aide de rechercher un règlement pacifique pour mettre fin à ce conflit dans cette partie du monde si explosive.

30. Les résultats assez remarquables et impressionnants en matière de décolonisation, notamment depuis l'adoption historique de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale il y a près de 23 ans, ne doivent pas nous faire oublier qu'il existe encore, à l'époque des Nations Unies, de nombreux pays et peuples qui continuent de souffrir sous la domination, l'exploitation étrangères et sous d'autres formes de colonialisme. Chypre, pour sa part, continuera d'apporter son appui actif et sans réserve à tous les efforts visant à mettre un terme à l'ère coloniale anachronique et à rendre l'Organisation véritablement universelle. C'est donc avec un plaisir particulier que nous souhaitons la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies.

31. En dépit du remarquable bilan dans le domaine de la décolonisation, le peuple de la Namibie se voit encore refuser ses droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale dans le cadre d'une Namibie unie, y compris Walvis Bay, les îles Penguin et les autres îles situées près des côtes.

32. Au cours des 17 dernières années, la communauté internationale, année après année, a exprimé son plein appui à la cause de l'indépendance de la Namibie. Année après année, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre indignation devant l'attitude intransigeante du régime raciste de Pretoria.

33. Plus récemment, le Conseil de sécurité, par sa résolution 532 (1983) a défini un calendrier d'application de

sa résolution 435 (1978). Par ailleurs, le Conseil a décidé de revaloriser le rôle du Secrétaire général. La résolution 532 (1983) exprime clairement la frustration profonde et l'impatience de la communauté internationale devant l'impasse actuelle des négociations concernant l'indépendance de la Namibie.

34. La position de Chypre sur la question de Namibie a toujours été claire et fondée sur des principes. Chypre, pays non aligné et membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui a dû lui-même mener une lutte de libération pour atteindre l'indépendance, appuie pleinement le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, étant donné que ce plan constitue la seule procédure pacifique pouvant mener à un règlement pacifique de ce problème international important.

35. La question de la Namibie est un cas clair de décolonisation et, à ce titre, il ne peut être lié d'une façon ou d'une autre à d'autres problèmes de la région totalement étrangers à la question. La tentative de l'Afrique du Sud pour lier la présence des troupes cubaines en Angola aux efforts visant à trouver un règlement à la situation en Namibie est inacceptable et ne sert qu'à prolonger l'injustice dont souffre le peuple namibien. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple de Namibie ainsi qu'avec les Etats de première ligne.

36. Ce n'est pas seulement l'attitude du régime de Pretoria envers la Namibie qui est inacceptable; il est tout aussi inadmissible que ce régime continue d'appliquer la politique odieuse d'*apartheid* qui a été à maintes reprises condamnée par la communauté internationale. Il est évident que davantage d'efforts déterminés et de pressions sont nécessaires pour mettre un terme à cette situation intolérable.

37. Le problème du Sahara occidental, qui est une préoccupation constante pour la communauté internationale depuis 1975, se prolonge et reste sans solution. La décolonisation de cette région n'est pas encore effectuée et c'est ce but que les parties au conflit devraient s'efforcer d'atteindre. Le peuple sahraoui doit être libre d'exercer son droit de décider de son propre avenir. Ce n'est que par un règlement politique entre les parties au conflit, sur la base des principes adoptés en la matière par l'Assemblée générale, l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et le Mouvement des pays non alignés, que la paix sera établie.

38. L'Amérique centrale traverse une grave crise politique, sociale et économique, qui devrait être résolue pacifiquement de façon à éviter des conflits plus vastes risquant de mettre en danger la paix et la sécurité dans la région. Nous suivons avec une vive inquiétude les événements du Nicaragua et d'autres pays d'Amérique centrale, et nous espérons sincèrement que les efforts déployés au sein et en dehors des Nations Unies, y compris ceux du Groupe de Contadora, aboutiront. L'essentiel, c'est que le droit de tous les Etats de la région à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale soit pleinement respecté, de même que le droit souverain des peuples de la région de choisir librement leur propre système politique, économique et social, sans ingérence étrangère.

39. Nous accordons la plus haute importance au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération mondiale, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Il nous appartient de saisir toutes les occasions pour encourager les efforts collectifs à cette fin, dans quelque région du monde que ce soit. Etant donné que Chypre est un pays méditerranéen, il attache une importance particulière à cette région très névralgique et lance un appel à tous les pays méditerranéens et autres pour qu'ils recherchent de nouvelles méthodes permettant de rapprocher davantage

encore leurs peuples et leurs pays afin d'établir la paix, la sécurité et la coopération dans la région.

40. L'adoption et la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en 1982, par une majorité écrasante d'Etats constituent une réalisation remarquable de l'Organisation et une source de satisfaction pour nous. Cet événement représente une contribution historique apportée par les Nations Unies au développement et à la codification progressifs du droit international pour l'administration ordonnée et légale des affaires internationales. Nous espérons sincèrement que la Convention sera signée par tous les Etats et recevra le plus tôt possible un nombre maximal de ratifications.

41. A la reprise de sa trente-septième session, en mai dernier, l'Assemblée générale a étudié une fois de plus le problème de Chypre et adopté, à une majorité écrasante, une résolution très importante, la résolution 37/253. Cette résolution, ainsi que toutes les autres résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à Chypre, contient tous les éléments nécessaires d'une solution pacifique, juste et durable du problème de Chypre.

42. Le problème de Chypre a été discuté à l'Assemblée à maintes reprises et ses différents aspects sont bien connus de tous. En 1974, la Turquie a envahi la République de Chypre et occupé près de 37 p. 100 de son territoire. Aujourd'hui, plus de neuf ans après cette invasion, les troupes d'occupation turques se trouvent encore sur notre sol en violation de la Charte et des résolutions des Nations Unies. La Turquie a manifesté un mépris complet à l'égard de ces résolutions, y compris la résolution 3212 (XXIX), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée et entérinée à l'unanimité par la suite, par le Conseil de sécurité. Neuf ans après l'invasion, pas un seul des 200 000 réfugiés n'a été autorisé à revenir et le sort des personnes disparues demeure incertain. Pendant la même période, la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs ont suivi leurs plans visant à renforcer la division et les résultats de l'invasion. Ils ont cherché à modifier la structure démographique de Chypre en important des dizaines de milliers de colons de Turquie; ils ont illégalement distribué les terres et les maisons appartenant aux Chypriotes grecs expulsés par la force; ils ont distribué de prétendus titres de propriété sur ces biens; dans la zone occupée, ils ont remplacé l'ancienne monnaie légale de Chypre par la lire turque, qui est la monnaie de la Turquie; et ils ont menacé de sécession et de déclaration unilatérale et illégale d'indépendance. Dans ces conditions, notre recherche d'un règlement du problème ne pourra aboutir que si nous constatons un changement radical dans l'attitude de la partie turque. Ce n'est qu'alors que nous pourrions espérer des progrès.

43. Nous nous sommes félicités de voir le Secrétaire général disposé à entreprendre des efforts personnels conformément à la mission de bons offices dont l'a chargé le Conseil de sécurité. Les efforts du Secrétaire général ont été explicitement entérinés par la dernière résolution de l'Assemblée générale du mois de mai dernier. Nous avons toujours encouragé la participation personnelle et les initiatives du Secrétaire général. Il est bien connu que, dans le cadre de ces efforts, il a déjà soumis certaines idées à la réflexion des deux parties. Nous avons déjà officiellement informé le Secrétaire général du fait que nous acceptons sa participation personnelle, dont nous nous félicitons, et que nous acceptons également la méthode qu'il a proposée. En outre, nous avons présenté notre réponse à son enquête préliminaire de la façon la plus constructive et nous sommes très satisfaits de voir que le Secrétaire général lui-même a décrit notre réaction comme étant une mesure positive et constructive. Je tiens à réaffirmer, une fois de plus, que nous sommes prêts à

coopérer en toute bonne foi avec le Secrétaire général, dans notre désir sincère d'encourager une solution juste et viable au problème de Chypre, conformément aux résolutions des Nations Unies et à l'accord de haut niveau.

44. Nous recherchons une solution juste au problème de Chypre, qui garantisse l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité nationale, l'unité et le non-alignement de la République de Chypre. Une telle solution serait certainement dans l'intérêt de l'ensemble du peuple chypriote, mais en dernière analyse dans celui de tous les pays de notre région névralgique, comme dans l'intérêt de la cause de la paix et de la sécurité internationales.

45. Pour parvenir à ce type de solution, nous avons déjà apporté une contribution importante en acceptant une solution reposant sur un système de fédération, chose totalement impensable par le passé. Nous avons déjà fait d'autres propositions constructives de grande portée telles que la démilitarisation de la République de Chypre et les garanties effectives des droits de l'homme et de la sécurité de tous les Chypriotes, sous surveillance internationale. Mais, en aucun cas, nous ne pouvons accepter quelque forme de division ou de partition que ce soit et quelle que soit la forme qu'elle prenne. Nous ne pouvons accepter que les résultats de l'invasion constituent la base d'une solution. La base de la solution du problème de Chypre est établie dans les résolutions des Nations Unies et dans les accords de haut niveau. Le problème de Chypre ne peut être résolu sans le retrait de Chypre des troupes d'occupation turques et sans le retour en Turquie des colonisateurs. Il ne peut y avoir de solution sans le rétablissement de l'unité et des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les Chypriotes, y compris le droit des réfugiés à rentrer dans leur foyer.

46. Je voudrais exprimer l'espoir que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies feront de leur mieux pour aider le Secrétaire général dans ses efforts et agiront conformément aux résolutions des Nations Unies. Les pays qui se trouvent le mieux placés pour influencer Ankara ont une responsabilité particulière de le faire et doivent le faire efficacement sans hésitation.

47. Notre seule aspiration est que Chypre cesse d'être un lieu de conflit et de lutte et devienne un lieu de bonheur et de prospérité pour tous ses citoyens dans la liberté, la démocratie et la justice, et devienne également une passerelle de coopération et de compréhension entre les peuples de trois continents.

48. La réalisation de notre objectif est un impératif pour la survie de notre propre pays en tant qu'Etat indépendant dans la liberté et la dignité, mais c'est aussi une contribution importante à la cause de la paix et de la sécurité internationales, pour le renforcement des principes et objectifs des Nations Unies, au sujet desquels nous devons tous réaffirmer notre attachement et que nous devons tous servir fidèlement si nous souhaitons véritablement un avenir de paix et de bonheur pour l'humanité.

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de Chypre pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

50. M. BARRY (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, à mon tour, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée. Votre vaste expérience des affaires internationales et de l'Organisation des Nations Unies en particulier vous qualifie au plus haut point pour diriger les travaux de l'Assemblée.

51. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la manière efficace dont il a dirigé les travaux à la dernière session.

52. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouvel Etat, Saint-Christophe-et-Nevis.

53. L'Organisation des Nations Unies a été fondée il y a près de 40 ans pour maintenir la paix et la sécurité internationales, pour développer des relations amicales entre les nations, encourager le progrès économique et social et promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Née de la guerre la plus destructrice de l'histoire de l'humanité, elle représentait la deuxième tentative faite au cours de ce siècle pour imposer l'ordre et la stabilité dans les relations entre Etats, caractérisées par l'anarchie. Pour les peuples de notre planète fragile qui ont énormément souffert au cours des deux guerres mondiales et de nombreux autres conflits pendant les 50 dernières années, l'Organisation des Nations Unies offrait l'espoir qu'enfin l'humanité avait trouvé une méthode de sécurité collective devant remplacer le conflit par la coopération, substituer la négociation à l'emploi de la force, défendre le faible et décourager l'agression.

54. Comment l'Organisation s'est-elle comportée ? A-t-elle répondu aux grands espoirs de ses fondateurs et à l'attente de nos peuples ?

55. Les résultats ne sont guère satisfaisants. Examinons les faits.

56. Plus de 65 grandes guerres ont éclaté au cours des 20 dernières années, causant la mort de plus de 10 millions de gens.

57. A l'heure actuelle, plus de 40 conflits armés de plus ou moins grande importance sont en cours. Les pertes en vies humaines, les blessures et la destruction au cours des dernières semaines au Liban sont le rappel le plus récent et le plus dramatique de la barbarie de l'homme et de sa capacité innée de violence.

58. Les dépenses militaires mondiales, qui atteignent déjà des niveaux records, augmentent au taux de 4 p. 100 chaque année. Pour présenter les choses plus concrètement, plus d'un million de dollars des Etats-Unis sont dépensés à des fins militaires toutes les minutes dans l'ensemble du monde.

59. Un quart de toutes les dépenses consacrées à la recherche et au développement intéresse le secteur militaire. Ainsi, par un renversement étrange de valeurs, le génie de l'homme — sa capacité de recherche scientifique et de progrès technique — est dirigée à des fins de destruction plutôt qu'à des fins constructives.

60. L'arsenal mondial des armes nucléaires a dépassé le chiffre de 50 000 unités et, à moins que les tendances actuelles puissent être renversées par des négociations sérieuses et un accord sur le contrôle des armes et le désarmement, il ne fera qu'augmenter.

61. Les droits et libertés fondamentaux de l'homme sont toujours bafoués dans de nombreux pays.

62. Plus d'un milliard d'êtres humains, un quart de la population de notre planète, vivent dans des conditions d'extrême misère et souffrent de la faim, de la malnutrition et d'une mauvaise santé.

63. Même ce bref extrait du catalogue de la folie humaine révèle une faiblesse effrayante du système politique international et montre une tendance qui, si elle n'est pas enrayée, pourrait vicier la notion de sécurité collective qui est au cœur même de la Charte des Nations Unies. Les Etats semblent être moins désireux d'accepter la primauté du droit et de chercher le règlement de leurs différends par des moyens pacifiques. Au contraire, ils ont recours une fois de plus à des idées de supériorité militaire, au réarmement, à la menace de la force ou à l'emploi effectif de la force pour promouvoir leurs intérêts nationaux, pour défendre leurs droits, ou pour obtenir des avantages unilatéraux.

64. Nous savons où peuvent mener de telles idées. Cette connaissance, acquise aux dépens de nombreuses souffrances au cours des 80 dernières années, devrait certainement nous conforter dans notre volonté de ne pas répéter les erreurs tragiques du début et du milieu de ce siècle. De plus, nous savons que la mort et la destruction qui découleraient d'erreurs semblables dépasseraient maintenant de beaucoup ce que l'humanité a déjà connu, car nous savons qu'il y a assez d'armes nucléaires pour mettre un terme à la vie sur notre planète. Il ne saurait y avoir de vainqueur dans une guerre nucléaire.

65. Cette connaissance, qui est le fruit de l'expérience historique et de la recherche scientifique, impose une responsabilité toute particulière aux dirigeants internationaux de la génération actuelle. Elle impose également une lourde tâche à notre Organisation. Dans un monde où certains Etats possèdent le pouvoir de détruire complètement la vie et où les différends locaux ou régionaux menacent de dégénérer en affrontement entre les superpuissances, une organisation universelle ayant un code de conduite régissant les relations entre Etats et un forum pour la solution des conflits est de toute évidence nécessaire.

66. L'Organisation des Nations Unies possède ces caractéristiques. Pourquoi, alors, n'a-t-elle apparemment pas pu empêcher la trame de la vie internationale de se détériorer ? La réponse est complexe. Néanmoins, une chose est claire : l'échec n'est dû ni au concept fondamental ni au cadre institutionnel de l'Organisation. Les buts et principes de la Charte restent tout aussi valables aujourd'hui qu'il y a 40 ans. Et les mécanismes prévus par la Charte et mis au point par les Nations Unies au cours des années qui ont suivi restent capables, s'ils sont utilisés, d'atteindre leur objectif principal qui est de prévenir l'agression et d'arrêter les guerres. En outre, l'Organisation a produit une pléthore d'idées, d'analyses et de plans détaillés visant à résoudre les problèmes politiques et économiques importants de notre époque. En fait, dans ses rapports, le Secrétaire général a présenté une série de mesures destinées à remanier la notion d'action collective pour la paix et la sécurité figurant dans la Charte et à rendre ainsi les Nations Unies plus capables de s'acquitter de leur fonction primordiale. Dès le début, l'Irlande s'est félicitée de ces propositions et les a appuyées, mais, franchement, nous devons admettre que nous sommes déçus du manque de progrès véritable dans l'application de ces propositions au cours de l'année écoulée.

67. Si novateurs, si lucides et si courageux que soient les remèdes prescrits par le Secrétaire général, il faut quelque chose de plus si l'on veut que les Nations Unies contribuent à guérir les maux de la vie internationale contemporaine; et l'une des conditions nécessaires au succès de l'Organisation est la volonté et la capacité des grandes puissances, notamment les puissances qui se sont vues confier des droits spéciaux et des responsabilités primordiales en vertu de la Charte, de coopérer. En même temps, l'incapacité de ces mêmes puissances à travailler de concert suffit bien trop souvent à empêcher l'ONU de s'acquitter de ses fonctions primordiales.

68. Le Président des Etats-Unis, parlant du haut de cette tribune, il y a une semaine, a dit la vérité sur la condition actuelle de l'Organisation de manière simple et éloquente, lorsqu'il a déclaré notamment que la raison pour laquelle l'ONU est restée en-deçà des aspirations de ses fondateurs, c'est que les « gouvernements se sont opposés aux rêves des peuples. Les rêves sont devenus l'enjeu entre l'Est et l'Ouest. » [5<sup>e</sup> séance, par. 8.] Si tel est le cas, et je crois qu'il en est bien ainsi, certaines conclusions peuvent être dégagées quant à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies et quant à sa capacité de s'acquitter de sa

responsabilité la plus fondamentale à l'égard des peuples, c'est-à-dire, selon les termes mêmes de la Charte, de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

69. Premièrement, une condition fondamentale au fonctionnement de l'Organisation est la coopération entre les grandes puissances. Cela était vrai en 1945, lorsque l'ONU est née de l'alliance des grandes puissances pendant la guerre. Cela demeure vrai aujourd'hui. Il s'ensuit qu'une condition essentielle pour améliorer l'efficacité des Nations Unies est d'améliorer les relations entre les superpuissances. Il faut dire sans détour qu'il est urgent et nécessaire que les Etats-Unis et l'Union soviétique enrayent la détérioration de leurs relations politiques et remplacent le climat de défi et d'affrontement actuel par un processus de dialogue de nature à permettre l'accord. A cet égard, une réunion au sommet bien préparée entre les dirigeants des deux nations les plus puissantes pourrait amorcer un tel processus. Le processus de détente des années 60 et du début des années 70, malgré ses insuffisances, a montré ce qui pouvait être réalisé quand l'Est et l'Ouest reconnaissent leur interdépendance mutuelle et leur intérêt commun à préserver la paix dans le monde.

70. Une seconde condition, liée à la première, est un progrès rapide dans les négociations sur la réduction des armes stratégiques et sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les réductions d'armes stratégiques et des armes nucléaires de moyenne portée sont absolument indispensables. Mais le succès de ces négociations aura également un effet positif sur les autres négociations sur le désarmement et le contrôle des armements, où fort peu de progrès ont été réalisés au cours des dernières années, notamment dans le cadre des Nations Unies sur des questions telles qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et un traité sur les armes chimiques. Des négociations complètes devraient également être lancées pour empêcher que la compétition militaire ne s'étende à un autre milieu, par la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

71. Troisièmement, nous avons besoin d'une coopération active des superpuissances pour résoudre les différends régionaux qui, bien que locaux à l'origine, ont acquis une dimension Est-Ouest. Il serait faux de suggérer que les tensions actuelles entre l'Est et l'Ouest sont responsables de différends dont beaucoup prennent leurs racines dans l'histoire régionale et locale, dans des conflits concernant des droits, des revendications territoriales, dans les animosités historiques, les haines raciales et religieuses, dans des injustices économiques et sociales. Il est néanmoins évident que l'appui politique et militaire que les superpuissances et leurs alliés accordent à telle ou telle partie peut contribuer à exacerber les rivalités régionales et locales, les entretenir et compliquer le processus de solution pacifique de ces problèmes. De plus, la mise en cause des puissances étrangères, notamment les grandes puissances, dans de tels différends, non seulement a un effet déstabilisateur sur les relations internationales en général, mais encore menace de faire dégénérer les conflits régionaux en des conflits internationaux plus vastes. Dans de telles conditions, il est nécessaire que les grandes puissances travaillent au règlement pacifique des différends régionaux, qu'elles résistent à la tentation de les exploiter à des fins stratégiques, et qu'elles coopèrent dans l'utilisation du mécanisme d'établissement et de maintien de la paix qui existe au Conseil de sécurité.

72. Je crois que ces mesures pourraient permettre de réparer certains dégâts dans la trame de la vie internationale et contribuer à rétablir la confiance dans le système international, système dont les Nations Unies constituent la partie essentielle. Mais la responsabilité à cet égard ne

repose pas uniquement sur les épaules des grandes puissances. Les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent utiliser le cadre, les structures et les procédures offertes par l'Organisation pour résoudre les conflits et les différends qui constituent une grande partie de l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

73. L'un des instruments concrets que les Nations Unies ont mis au point avec beaucoup de succès est le déploiement des forces de maintien de la paix et d'observateurs. L'Irlande attache une grande importance à ces fonctions et nous avons contribué à plusieurs de ces opérations au cours des années passées. Nous estimons que ces opérations constituent un moyen pratique permettant aux Etats Membres, même les plus petits, de contribuer efficacement à la tâche collective de l'établissement et du maintien de la paix.

74. Au cours des mois à venir, l'Assemblée générale va examiner des questions importantes pour toute la communauté internationale. Les opinions des 10 membres de la Communauté européenne, à laquelle l'Irlande appartient, ont déjà été présentées par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce au cours de ce débat [7<sup>e</sup> séance]. Mais, au cours de cette déclaration, j'aimerais souligner de manière exhaustive la position du Gouvernement irlandais sur certaines questions des plus importantes.

75. La confiance dans les relations entre les Etats a été gravement ébranlée lorsque les forces aériennes de l'Union soviétique ont abattu un avion civil non armé entraînant des pertes importantes en vies humaines. Cette attaque insoutenable et l'attitude adoptée par la suite par les autorités de l'Union soviétique, tendant à la justifier, ont soulevé une colère et une condamnation générales. Le sort de l'avion coréen a souligné la nécessité de mettre au point des mesures visant à garantir la sécurité de l'aviation civile internationale et à éviter la répétition d'un épisode aussi honteux. Je me félicite que l'Assemblée de l'Organisation internationale de l'aviation civile ait approuvé pendant le week-end la décisions qu'avait déjà prise à cet égard le Conseil de cet organisme.

76. Une conséquence du désastre de l'avion coréen — qui souligne la signification politique de cet incident et ses corollaires — est l'absence à cette session de l'Assemblée générale du Ministre des affaires étrangères, M. Gromyko. Cette absence est regrettable mais elle pourrait servir à souligner quelque chose que j'ai moi-même souligné au début de mon discours — la fonction indispensable du dialogue entre les superpuissances. Le dialogue politique au niveau le plus élevé peut jouer un rôle primordial pour sortir de l'impasse dans les relations diplomatiques.

77. J'ai déjà mentionné les négociations importantes sur le contrôle des armements et le désarmement qui ont lieu à Genève. La grande majorité des Etats ici présents, y compris le mien, ne sont pas directement ou indirectement en cause dans ces négociations, mais aucun Etat Membre ne peut rester indifférent à leur résultat. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/I], a dit que la prévention de la guerre nucléaire est le défi unique de notre époque. Il a signalé que la clef de la solution de ce problème est entre les mains des deux grandes puissances nucléaires. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général face à l'échec des négociations bilatérales à Genève. Nous aimerions également souligner la nécessité de voir les deux parties réitérer leur volonté de faire avancer les négociations dans ce domaine.

78. Les faits relatifs à l'accroissement continu des dépenses militaires et des stocks d'armement nucléaire sont bien connus. J'ai déjà dressé la liste de certaines de ces statistiques. Mais la connaissance de ces faits et notre préoccupation quant à leurs implications ne se limitent

pas aux gouvernements et aux experts militaires. Les gens de la rue, et en particulier les jeunes, sont de plus en plus conscients dans le monde entier de la mesure dans laquelle les gouvernements se dressent entre eux et leurs rêves. Bien plus encore, ils exigent que les gouvernements travaillent et fournissent la preuve qu'ils travaillent pour traduire dans la réalité ce rêve le plus fondamental. La paix et l'espoir d'un avenir sûr pour cette génération et les générations futures sont à la fois l'aspiration la plus légitime de tous les peuples et le devoir le plus important de ceux d'entre nous qui exercent des responsabilités gouvernementales.

79. Comment les gouvernements peuvent-ils travailler afin de réaliser ces rêves ? J'ai déjà parlé de l'importance d'un accord en ce qui concerne les armes de type classique et les armes nucléaires. Mais, même si des négociations aboutissaient à des réductions importantes dans le domaine du désarmement, les doutes et le sentiment d'insécurité ressentis par l'opinion publique mondiale ne disparaîtront pas tant que les grandes puissances ne montreront pas dans leurs programmes de dépenses et dans leurs plans stratégiques qu'elles considèrent la recherche d'une supériorité nucléaire comme une illusion dangereuse, le rêve le plus insensé de tous.

80. Alors même que nous parlons aujourd'hui, les conflits se poursuivent au Moyen-Orient. Le conflit entre Israël, les Etats arabes et le peuple palestinien affecte la vie de millions de personnes en Israël, dans les territoires occupés, au Liban et ailleurs. La guerre entre l'Iran et l'Iraq entame sa quatrième année et aucune solution n'est en vue.

81. Mon gouvernement s'inquiète profondément de la détérioration de la situation au Liban au cours de l'année écoulée, et notamment des nombreuses pertes de vies humaines parmi la population civile dans ce pays. Nous devons donc espérer que le cessez-le-feu sera maintenu de manière à permettre au peuple libanais de travailler à la réconciliation nationale. Nous lançons aussi un appel à toutes les puissances étrangères au Liban, à l'exception de celles qui s'y trouvent avec l'assentiment du Gouvernement libanais, pour qu'elles partent et pour qu'elles respectent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales du Liban.

82. La communauté internationale, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, a contribué depuis 1978 aux efforts déployés pour amener le retrait des forces israéliennes de ce pays et pour rétablir l'autorité légale du Gouvernement libanais sur tout le territoire. Le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies au Liban à la suite des événements récents n'est pas encore clair. A l'heure actuelle, quelque 6 000 hommes de troupe des Nations Unies se trouvent dans le sud du Liban, dont 750 Irlandais. Dès le départ, les conditions dans lesquelles la FINUL a été obligée de fonctionner ont été loin d'être satisfaisantes, et la deuxième invasion du Liban par Israël l'an dernier n'a fait qu'exacerber cette situation. Néanmoins, pour l'instant, je crois que la FINUL, quelque limité que soit son rôle, continue d'assumer des fonctions utiles. Je dois ici rendre hommage au dévouement, au sens du devoir et au courage de tous les soldats qui servent sous le drapeau des Nations Unies au Liban dans des conditions difficiles et souvent dangereuses.

83. Le conflit au Liban est le dernier d'une longue série de conflits qui ont éclaté au Moyen-Orient. Cela montre que la communauté internationale, après près de 40 ans, n'est pas arrivée à résoudre les problèmes fondamentaux au Moyen-Orient.

84. Les principes fondamentaux sur lesquels l'Irlande et ses partenaires des Dix estiment que des solutions devraient reposer ont été décrits par le Ministre des

affaires étrangères de Grèce lorsqu'ils les a présentés au nom des États membres de la Communauté européenne. Je dois toutefois souligner combien il est urgent de traiter un aspect particulier de cette question. Dans les territoires occupés par Israël depuis la guerre de 1967, un processus est en cours qui pourrait bientôt créer une situation qu'il ne serait plus possible de renverser. La prétendue annexion de la Jérusalem orientale et des hauteurs du Golan a déjà été rejetée comme nulle et non avenue par l'Irlande. La Rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza n'ont pas été annexées par Israël, du moins pas encore. Mais les modifications démographiques et d'infrastructure qui sont envisagées et rapidement mises en œuvre dans cette région par les autorités israéliennes ne peuvent mener qu'à une absorption de fait de ces territoires par Israël. Ce qui se passe n'est pas un secret. Mais le processus est graduel et insidieux. Il peut ne pas avoir l'effet dramatique d'une invasion par une armée moderne et, partant, il peut ne pas avoir retenu l'attention de la communauté internationale. Mais il n'en est pas moins réel. Si toutes les paroles que nous prononçons à propos de la recherche d'une solution du conflit palestino-israélien au moyen d'une formule garantissant les droits des deux peuples doivent avoir un effet quelconque dans la pratique, il faut qu'il y ait un lieu, un endroit bien délimité, où l'autodétermination palestinienne puisse s'exercer. Il s'ensuit que l'acquisition de la Rive occidentale par Israël tournerait en dérision l'engagement international à l'égard du droit du peuple palestinien et ne ferait que prolonger ce conflit amer.

85. En Afrique, un certain nombre de différends et de conflits nous préoccupent en raison des souffrances et des pertes en vies humaines qu'ils entraînent et parce qu'ils comportent le danger grave que de tels différends puissent devenir l'objet de rivalités entre les superpuissances. A notre avis, les problèmes africains devraient être résolus dans le cadre des institutions régionales existantes, et notamment dans le cadre de l'OUA. Nous espérons que les négociations en cours, sous l'égide de l'OUA, en vue de mettre fin au conflit actuel au Tchad, permettront d'aboutir à un règlement rapide.

86. En Afrique australe, il ressort nettement qu'une année de plus s'est écoulée et que les possibilités d'indépendance de la Namibie sont toujours aussi éloignées. Le peuple namibien, qui a tant souffert, et la communauté internationale, qui a consacré tant d'efforts à l'exécution du plan des Nations Unies, sont priés de faire preuve d'encore plus de retenue et d'encore plus de patience. On se demande combien de temps il sera possible de continuer ainsi d'année en année, alors que l'Afrique du Sud a recours à de nouveaux stratagèmes pour empêcher l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et foule au pied la volonté de la communauté internationale. En janvier 1981, l'Afrique du Sud a estimé que l'application de cette résolution était prématurée et a déclaré qu'elle estimait que les Nations Unies ne faisaient pas preuve de suffisamment d'impartialité. Plus récemment, l'Afrique du Sud a bien précisé qu'elle n'accepterait pas l'application de la résolution 435 (1978) aussi longtemps que les forces cubaines n'auraient pas été retirées d'Angola. Nous rejetons tout effort tendant à lier ou à soumettre le droit à l'indépendance de la Namibie à des questions étrangères au problème. Nous demandons à l'Afrique du Sud de revoir son attitude pour que le peuple de la Namibie puisse parvenir à la paix, à la justice et à la liberté qu'il mérite et qui est son droit.

37. En Afrique du Sud même, le système d'*apartheid*, en dépit de quelques modifications de caractère superficiel, demeure fondamentalement inchangé. L'application des lois oppressives de l'*apartheid*, y compris le

bannissement et l'emprisonnement de ceux dont le seul crime est de s'opposer au système, se poursuit encore. Nous demandons instamment au Gouvernement d'Afrique du Sud de relâcher ceux qui ont été emprisonnés pour leurs croyances, et spécialement Nelson Mandela.

88. De plus, l'Afrique du Sud a fait des efforts en vue de déstabiliser les États voisins. Nous condamnons de tels actes. Ils ne détourneront pas l'attention internationale des problèmes internes de l'Afrique du Sud. Mais en exportant la violence de l'Afrique du Sud dans toute la région, ils risquent de provoquer un conflit général qui pourrait être désastreux pour tous ceux qui seraient impliqués, y compris l'Afrique du Sud elle-même.

89. La nécessité d'exercer une pression internationale sur l'Afrique du Sud pour qu'elle modifie sa politique demeure. Il ne saurait y avoir de compromis sur le principe de l'égalité de tous les êtres humains ou sur la nécessité de faire respecter ce principe dans les faits. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit poursuivre l'examen de mesures tendant à augmenter la pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle change d'attitude. Pour sa part, l'Irlande continuera d'œuvrer en faveur du renforcement de l'embargo actuel sur les armes et de l'adoption de sanctions obligatoires, comme un embargo sur le pétrole et l'interdiction de nouveaux investissements directs en Afrique du Sud.

90. L'exportation de la violence ne se limite pas à l'Afrique du Sud. La situation créée en Afghanistan par l'intervention soviétique est toujours une source de tensions régionales et d'inquiétude à l'échelle internationale. Cela a causé de très grandes souffrances à des millions d'Afghans et de nombreux problèmes aux pays qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés afghans. Les conditions doivent être créées pour que le peuple de l'Afghanistan puisse décider de sa propre forme de gouvernement, à l'abri de toute ingérence étrangère. Les résolutions adoptées à une majorité écrasante par l'Assemblée générale indiquent les principes sur lesquels un règlement politique devrait être fondé.

91. Les résolutions des Nations Unies offrent également le cadre pour une solution politique complète au Kampuchea. Les souffrances du peuple de ce pays aux mains d'un régime national cruel ont été suivies de conditions très dures imposées par l'occupation étrangère.

92. L'Irlande se félicite des efforts continus de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour trouver une solution politique. Nous estimons que le Viet Nam et les autres nations dont la coopération est nécessaire pour parvenir à la paix devraient maintenant se joindre au processus de négociation pour parvenir à une solution politique globale.

93. Le Gouvernement et le peuple irlandais sont gravement préoccupés par la situation tragique qui règne en Amérique centrale. Nous estimons que les causes essentielles du conflit sont les inégalités qui datent depuis longtemps dans les conditions économiques et sociales et le refus des demandes justifiées des peuples pour une réforme fondamentale. Cette région a été le témoin du déni flagrant des droits de l'homme et du mépris cruel de certains gouvernements à l'égard de ce qui est la base même de la morale et d'un ordre social civilisé — la valeur et la dignité fondamentales de la personne humaine. Nous sommes convaincus que des solutions justes et durables aux problèmes de l'Amérique centrale ne peuvent être traitées que par la voie politique, grâce au dialogue, à la conciliation et à la négociation. C'est pour cette raison que mon gouvernement se félicite tout particulièrement des efforts du Groupe de Contadora pour parvenir à une paix durable fondée sur les principes de l'autodétermination et le droit de chaque pays dans la région de décider de son propre destin à l'abri de toute ingérence étrangère.

94. L'Amérique centrale n'est qu'une des nombreuses régions où les droits de l'homme sont bafoués. Ces abus sont si généralisés et si communs qu'on risque de finir par les accepter comme un aspect inévitable de la vie moderne. La résignation et le laissez-faire peuvent devenir les ennemis de la justice. Pour cette raison, nous devons continuer d'utiliser l'Organisation des Nations Unies tant pour défendre les droits de l'homme que pour exposer les atrocités. Il est important que la Commission des droits de l'homme continue de développer son pouvoir d'enquête et que les Etats coopèrent avec elle à cet égard.

95. Selon mon gouvernement, les Nations Unies ont joué et doivent continuer de jouer un rôle de premier plan dans le développement progressif et la codification des principes tendant à mettre en œuvre de manière efficace et universelle les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Par conséquent, l'Irlande se félicite que l'année dernière l'Assemblée générale ait adopté la résolution 37/200. A notre avis, la méthode d'approche équilibrée adoptée dans cette résolution devrait inspirer les travaux futurs des Nations Unies dans ce domaine.

96. Les droits et les libertés fondamentales de l'homme ont également des dimensions économiques et sociales. L'élimination de la misère et le droit à la sécurité économique sont les éléments indispensables d'un ordre international juste et civilisé. La récession économique et l'impuissance à faire face aux problèmes du développement et de la distribution inégale de la richesse dans un monde interdépendant affectent chaque pays, même les plus riches, et nous touchent tous. Mais, dans de telles conditions, ce sont les économies les plus faibles qui souffrent le plus et qui sont les plus lentes à bénéficier de la reprise. Les statistiques relatives à la dette et aux privations dans le monde en développement, notamment dans les pays les moins développés, ont de quoi déprimer.

97. La reprise économique ne saurait venir trop tôt, mais la reprise à elle seule ne suffira pas. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général exprimé à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, selon lequel des décisions et des actes sur les liquidités et les finances s'imposent d'urgence si l'on veut que le sort des pays les moins développés et à faible revenu soit amélioré. Il n'est pas facile d'être généreux en période de difficultés économiques mondiales mais l'importance de la crise dans laquelle se trouvent certains pays ne peut ni ne doit être ignorée.

98. Néanmoins, l'année ne s'est pas écoulée sans quelques éléments positifs. Il y a des signes, même s'ils sont incertains, d'une amélioration du climat économique. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, bien qu'elle n'ait pas répondu à ce qu'on en attendait, a néanmoins abouti à des positions communes montrant la voie d'un progrès futur. Les pays développés et les pays en voie de développement ont rapproché leurs points de vue et reconnu leur interdépendance économique. Le défi lancé à l'Assemblée générale est de continuer à chercher une solution globale aux problèmes économiques les plus pressants de notre époque.

99. J'aimerais pour conclure parler de la crise permanente en Irlande du Nord. Il y a 10 ans mon prédécesseur, maintenant premier ministre d'Irlande, est venu devant l'Assemblée<sup>2</sup> porteur d'un message d'espoir. Les Gouvernements d'Irlande et du Royaume-Uni, avec des représentants des sections majoritaires et minoritaires de la communauté de l'Irlande du Nord élus démocratiquement, étaient parvenus à donner un gouvernement juste et équitable à l'Irlande du Nord. Il prévoyait un pouvoir exécutif en Irlande du Nord, représentant les deux sections de la

communauté et un Conseil de l'Irlande avec lequel la section minoritaire de la communauté pouvait s'identifier. Cet effort collectif sans précédent a été victime de l'intransigeance que l'Irlande du Nord subit depuis le partage de l'Irlande et d'une absence de volonté à ce moment-là de la part des autorités.

100. Comparer les espoirs nourris pendant une dizaine d'années au tableau politique actuel du peuple irlandais nous permet d'avoir une idée réaliste de la situation. En l'absence d'un processus politique juste et adapté, le peuple d'Irlande du Nord est profondément divisé, une division nourrie par les canons. La méfiance et l'hostilité règnent. L'Assemblée d'Irlande du Nord, institution à laquelle les minorités ne participeront pas parce que l'on n'a pas reconnu vraiment leur identité et leur rôle dans la prise de décisions, est la preuve de la tragédie politique que vit l'Irlande du Nord.

101. Face à cette situation, avec tous les dangers inhérents à de nouvelles luttes communautaires et aux frustrations, mon gouvernement a décidé de créer un Forum de la nouvelle Irlande en vue de consultations sur la façon d'instaurer une paix durable ainsi que la stabilité dans une nouvelle Irlande. La première réunion du Forum de la nouvelle Irlande a eu lieu, le 30 mai dernier, avec la participation de représentants des deux partis de mon gouvernement, le principal parti d'opposition du Sud et les représentants de la section nationaliste de la communauté d'Irlande du Nord. Les représentants élus de la majorité unioniste d'Irlande du Nord ont été invités à participer pleinement aux délibérations du Forum, mais ont décliné cette invitation. Bien entendu, nous le regrettons vivement. Toutefois, nous nous félicitons du volume impressionnant des contributions écrites fournies par des unionistes individuels, dont la plupart ont pris la parole devant le Forum. Ce forum constitue une entreprise unique dans l'histoire de l'Irlande. Il incarne une véritable tentative visant à ce que ceux qui croient en la nouvelle Irlande et ceux qui rejettent sans équivoque les auteurs de violence et leurs porte-parole puissent aborder les problèmes qui divisent le peuple de notre île.

102. Depuis cette première réunion du Forum de la nouvelle Irlande, les participants ont examiné, de façon à la fois pratique et pragmatique, les divers problèmes économiques, sociaux, culturels et politiques qui nous opposent. Lorsque ce travail sera achevé, je souhaite que nous soyons à même de présenter au peuple tout entier d'Irlande, et bien entendu au peuple d'Angleterre, une analyse claire et objective de la situation actuelle ainsi que des idées novatrices, généreuses et pratiques qui permettront d'aboutir à des dispositions propres à la création d'une nouvelle Irlande, à laquelle toutes les parties pourraient s'identifier et que tous les protagonistes de la crise pourraient appuyer.

103. De telles dispositions exigent l'appui plein et actif des Gouvernements britannique et irlandais. Je suis fier d'annoncer qu'après une période difficile les relations entre Dublin et Londres sont redevenues normales et que le dialogue anglo-irlandais a tout à fait repris, voire s'est développé. Cela, parallèlement au travail réalisé par le Forum de la nouvelle Irlande, nous redonne de l'espoir ainsi qu'à ceux qui continuent de souffrir — le peuple d'Irlande du Nord. Les efforts déployés par les hommes et les femmes de bonne volonté dans nos deux pays pour résoudre cette crise tragique méritent l'appui non seulement de nos deux peuples, mais de l'ensemble de la communauté internationale et de cette institution, en particulier.

104. M. FISCHER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais\**] : Tout d'abord, je

\*L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste si élevé et à vous présenter, ainsi qu'au Secrétaire général nos meilleurs vœux de succès.

105. Nous remercions sincèrement le Président sortant de la trente-septième session, M. Imre Hollai, pour le travail qu'il a accompli.

106. La République démocratique allemande félicite Saint-Christophe-et-Nevis pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

107. La période qui nous sépare du début de la dernière session de l'Assemblée générale a été marquée par une dangereuse aggravation de la situation internationale. Aujourd'hui, comme le Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, l'a déclaré, « la situation mondiale est telle que le danger d'une guerre nucléaire pèse sur la vie de toutes les nations, les menaçant d'un enfer qui serait un suicide de la race humaine. »

108. L'affrontement finit par empoisonner de façon systématique le climat international. L'Union soviétique a récemment fait l'objet d'une provocation sans scrupule lorsque les autorités américaines ont refusé de prendre les dispositions appropriées afin d'assurer la participation en toute sécurité du chef de la délégation soviétique, M. Gromyko, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Les responsables de cet acte sans précédent ont pour objectif déclaré de faire naître une hystérie antisoviétique et, ainsi, de troubler le dialogue politique qui a été entretenu au prix de tant de difficultés et qui est si précieux, surtout à l'heure actuelle. Cela équivaut à renoncer à la raison et à la bonne volonté et à s'abandonner à la provocation politique et militaire ainsi qu'à l'agression.

109. Le peuple de la République démocratique allemande vit dans la zone qui sépare les deux alliances militaires les plus importantes du monde, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] et l'Organisation du Traité de Varsovie. Notre peuple, de par sa propre expérience historique tragique, sait ce que signifie la guerre et s'engage par conséquent à faire tout de qui est en son pouvoir pour empêcher le déclenchement d'une nouvelle guerre. Dans cet effort, notre peuple partage ce qui, sans aucun doute, constitue les espoirs et les aspirations de tous les peuples, quelle que soit la région géographique où ils vivent.

110. Le projet d'implantation de nouvelles armes nucléaires américaines de moyenne portée en Europe occidentale va directement à l'encontre du désir commun de sécurité véritable. La plupart de ces armes seront déployées dans notre voisinage immédiat, sur un territoire où, déjà maintenant, une pléthore d'armes nucléaires sont déployées d'une façon plus dense que partout ailleurs dans le monde. Ces nouveaux missiles américains n'offriront pas une sécurité accrue. Bien au contraire, ils accroîtront le danger d'une guerre nucléaire. De toute évidence, leur seul but est de fournir à leurs propriétaires une capacité de première frappe qui leur permettrait de « décapiter » l'Union soviétique dans une attaque surprise.

111. Tels sont les éléments d'une stratégie visant à atteindre une supériorité militaire, dont la conséquence est que le monde se trouve déjà menacé par une capacité excessive de destruction. Je tiens à souligner clairement que le surarmement et l'affrontement, qui empoisonnent le climat international et engendrent des conflits régionaux partout dans le monde, ne sont que le début de préparatifs directs et généralisés de guerre, guerre qui, à notre époque, serait dès le départ de type nucléaire et engloberait le monde tout entier.

*M. Martini Urdaneta (Venezuela), vice-président, prend la présidence.*

112. Les Etats socialistes ne veulent pas s'associer à cette politique et ne le feront certainement pas. Ils n'épargnent aucun effort pour que la raison et la bonne volonté l'emportent de nouveau dans les relations entre Etats. Ils se tiennent toujours prêts à rechercher une synthèse pacifique des intérêts légitimes de toutes les parties grâce à des négociations patientes. Cela vaut pour tous les problèmes, mais plus particulièrement pour le souci majeur d'éviter une guerre nucléaire mondiale.

113. Dans la Déclaration de Prague [A/38/67] et dans la déclaration commune des dirigeants des pays socialistes [voir A/38/292], les Etats parties au Traité de Varsovie ont défini une solution réaliste qui se fonde sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale. C'est sur ce principe que se fondent également les propositions soviétiques en vue de négocier à Genève avec les Etats-Unis une parité concertée des capacités nucléaires en Europe, s'agissant des vecteurs et des ogives. Si les Etats-Unis renoncent au déploiement de nouveaux missiles en Europe, l'Union soviétique est prête à ramener le nombre de ses missiles stationnés dans la partie occidentale de son territoire à celui que possèdent la France et la Grande-Bretagne et à procéder à la destruction des missiles que cette parité exige.

114. Le succès des pourparlers de Genève, qui sont entrés dans leur phase décisive, revêt une grande importance pour la paix et la sécurité au niveau global. Cependant, leur succès exige que chacune des deux parties apporte sa contribution. A ce jour, seule l'Union soviétique, par ses mesures unilatérales, a montré qu'elle recherche à Genève des résultats propres à renforcer la paix. L'autre partie donne l'impression qu'elle ne voit dans ces négociations qu'un alibi pour parvenir à déployer en toute circonstance et aussi rapidement que possible des missiles en Europe occidentale.

115. Compte tenu de cette situation, la récente déclaration de Youri Andropov, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, est un appel urgent lancé à tous ceux qui assument une responsabilité politique pour que l'emportent le réalisme, la raison et la mesure afin d'assurer la survie de l'humanité.

116. L'Organisation des Nations Unies a pour mandat de ne ménager aucun effort pour préserver l'humanité du fléau de la guerre. Cette obligation, contractée en 1945, n'a jamais été plus impérieuse qu'aujourd'hui. A l'heure actuelle, il importe, pour s'acquitter de cette obligation, d'adopter des mesures énergiques.

117. Les résultats de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés prouvent à l'évidence la volonté de ces Etats de consacrer leur énergie à la recherche de ces objectifs fondamentaux. Nous apprécions hautement les efforts empreints du sens des responsabilités faits par l'Inde, et notamment ceux de son premier ministre, Mme Indira Gandhi, pour poursuivre et encourager le dialogue politique rendu d'autant plus nécessaire par la tension internationale qui sévit actuellement.

118. Il est encourageant également de constater que de plus en plus de personnes, quelles que soient leurs divergences politiques et idéologiques, insistent sur leur droit à la paix en tant que droit de l'homme fondamental. Nous sommes certains que les forces de la paix et de la raison l'emporteront sur les forces de la guerre. Ceux qui jouent avec le feu et qui recourent à de dangereuses provocations contre l'URSS et d'autres Etats socialistes et qui cherchent

ainsi à plonger le monde dans d'autres crises graves ne peuvent rien contre cette certitude.

119. Quel que soit le but de la provocation aérienne en Extrême-Orient, il est évident que c'est dans ce contexte et apparemment « sous l'impression » suscitée par cet événement que le Sénat américain a approuvé le budget militaire record qui lui a été soumis. Certains sénateurs ont même exigé que les négociations sur le désarmement avec l'Union soviétique soient interrompues. Les gens se demandent avec inquiétude : comment se peut-il que le désarmement, auquel tous les peuples aspirent pour assurer leur propre survie, devienne un élément d'une politique de sanctions et de chantage ? Les caractéristiques et les circonstances de cette provocation ne sont certes pas nouvelles. L'opinion publique mondiale ne se souvient que trop bien des prétextes fabriqués pour justifier le déclenchement de la première et de la deuxième guerres mondiales ainsi que de nombreux conflits de l'après-guerre.

120. Ce qui est véritablement diabolique, c'est de jeter le blâme sur l'Union soviétique pour l'aggravation de la situation internationale et de chercher de « nouvelles preuves » pour faire apparaître ce pays comme le « centre du mal » dans le monde. Agir ainsi revient à jouer imprudemment avec le destin de l'humanité.

121. L'Etat que je représente ici agit conformément à l'engagement sincère pris par son peuple de ne ménager aucun effort pour prévenir à jamais le déclenchement d'une guerre sur le sol allemand. En souvenir des 50 millions de morts victimes de la dernière guerre mondiale et de ceux qui ont lutté contre la barbarie nazie, les partis communistes sur le sol allemand ont enjoint les partis des travailleurs d'Europe, les syndicats et les organisations de jeunes, en un mot tous ceux qui sur le continent désirent mener une vie pacifique, à se joindre à une action commune en vue de garantir la paix.

122. Comme l'Organisation des Nations Unies, la République démocratique allemande est issue de la lutte de libération anti-fasciste menée par les peuples. C'est en tenant compte de ce fait que mon pays, comme par le passé, mène une politique logique et fiable à l'intérieur comme à l'extérieur. Par conséquent, nous avons présenté des propositions visant à prévenir toute évolution néofasciste et à proscrire tous les régimes fascistes dans le monde. La République démocratique allemande a toujours œuvré pour prévenir le danger d'une guerre nucléaire, particulièrement le recours en premier à l'emploi de la force nucléaire, et pour interdire l'arme nucléaire à neutron et les armes chimiques.

123. Mon pays s'est toujours tenu aux côtés des peuples qui luttent pour l'indépendance et l'autodétermination et contre l'agression, l'oppression, le racisme et l'*apartheid*. Il appuie activement les efforts faits par l'Organisation mondiale pour régler les conflits internationaux pacifiquement et dans l'intérêt des peuples et pour instaurer des relations économiques internationales qui soient bénéfiques à tous les Etats.

124. A sa trente-huitième session, il importe que l'Assemblée générale contribue à préserver l'humanité du danger d'une guerre nucléaire, à mettre fin le plus rapidement possible à la course aux armements et à assurer l'évolution vers le désarmement. Cela présuppose que tous les pays ont la volonté politique de réduire l'affrontement politique et militaire et qu'ils sont prêts à le faire, qu'ils ne feront aucune tentative pour garantir leur sécurité aux dépens des intérêts légitimes de sécurité d'autrui, qu'ils sont conscients de ce qui est faisable en réalité et qu'ils respecteront strictement les accords mutuels. C'est ce que nous entendons par négociations « de bonne foi » et c'est

ce qui doit également s'appliquer dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

125. La République démocratique allemande demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de s'engager à ne pas recourir en premier à l'emploi des armes nucléaires. L'engagement pris unilatéralement à cet effet par l'Union soviétique doit susciter un même engagement de la part des autres puissances dotées d'armes nucléaires. La République démocratique allemande préconise le gel immédiat de tous les stocks d'armes nucléaires et le non-déploiement de nouvelles armes nucléaires en Europe ou ailleurs. Elle est en faveur d'un moratoire sur tous les essais d'armes nucléaires, qui soit contraignant pour tous les pays ou, si cela se révèle impossible dans l'immédiat, à tout le moins pour l'URSS et les Etats-Unis. Elle est également pour un accord sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, pour la cessation de la course aux armements qualitative et, en particulier, pour l'interdiction de la production d'armes à neutron.

126. Aux côtés de ses alliés, la République démocratique allemande préconise l'interdiction de la mise en place d'armes de quelque sorte que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique et de l'utilisation de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. A cet égard, la République démocratique allemande appuie la proposition pertinente de l'URSS [A/38/194].

127. Les travaux entrepris en vue de conclure un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales et de préparer une convention internationale sur l'interdiction et la destruction d'armes chimiques doivent être poursuivis avec diligence.

128. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une question très importante. La République démocratique allemande a immédiatement fait siennes la proposition suédoise visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires tactiques de part et d'autre de la ligne séparant les pays du Traité de Varsovie de ceux de l'OTAN et a suggéré que l'ensemble de son territoire soit inclus dans une telle zone, à condition que ladite zone soit constituée conformément au principe de l'égalité et de la sécurité égale. Bien que les pays occidentaux aient répondu négativement à cette proposition, celle-ci demeure valable.

129. Nous nous félicitons aussi de tous les efforts visant à faire de l'océan Indien une zone de paix. Si l'on veut que la paix et la sécurité dans cette région soient renforcées, la convocation de la conférence qui est prévue pour discuter de cette question ne doit pas être différée.

130. Nous voudrions insister sur l'importance du Traité sur l'Antarctique de 1959, qui s'est avéré être un base fiable pour maintenir le statut démilitarisé et dénucléarisé de la région du pôle Sud.

131. Il y a quelques semaines, s'est terminée à Madrid la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ses résultats ouvrent, dans un nouvel élan, des perspectives de détente et de coexistence pacifique. Toutefois, cela ne pourra se produire que si tous les aspects visés par le processus de la Conférence guident les Etats de façon similaire dans leurs relations les uns avec les autres. L'expérience d'Helsinki, de Belgrade et de Madrid nous enseigne que l'on ne peut aboutir à des résultats que dans un esprit de réciprocité. C'est également la condition préalable indispensable à l'application des accords de Madrid.

132. Par sa politique du dialogue et de la coopération, la République démocratique allemande a joué un rôle important pour empêcher que l'esprit de la guerre froide n'oblitére entièrement l'élan de la détente. En participant, sur le plan bilatéral, à des relations de coopération normale et mutuellement avantageuses dans les domaines

culturel, économique et politique, la République démocratique allemande s'efforce de contribuer à réduire les tensions internationales.

133. Consciente de sa responsabilité particulière en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, qui découle tant de sa situation géopolitique que de son histoire, la République démocratique allemande entretient des relations avec la République fédérale d'Allemagne sur la base des normes généralement reconnues du droit international et sur la base des obligations mutuelles convenues par les deux pays. A l'avenir, nous pensons aussi qu'il sera nécessaire que des accords tels que le système de traités européens Est-Ouest et l'Accord quadripartite sur Berlin, qui se sont avérés utiles et avantageux et qui ont suscité la confiance dans les relations internationales, soient soigneusement défendus.

134. En s'engageant à la légère, ou pis encore en ne respectant pas ces obligations ou en insistant sur des conceptions qui manquent de réalisme, non seulement on porterait atteinte aux relations bilatérales mais on aggraverait aussi les tensions internationales et, en définitive, on mettrait même en danger la paix sur notre continent.

135. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies notent avec inquiétude la façon dont les conflits internationaux, en raison des politiques d'accumulation d'armes, s'étendent, n'épargnant aucune région du monde.

136. En Europe, près de 40 ans après la défaite du fascisme hitlérien, les accords de la coalition anti-hitlérienne, qui avaient garanti le développement pacifique de ce continent et qui sont également à la base de l'Acte final d'Helsinki<sup>1</sup>, viennent d'être à nouveau bafoués dans une déclaration prononcée à Vienne par un homme politique de Washington.

137. Je voudrais le dire aussi clairement que possible : ce n'est pas par hasard si des attaques de ce genre contre l'ordre européen de l'après-guerre sont perpétrées par les mêmes forces qui veulent dans un proche avenir mettre en place leurs missiles sur le sol européen.

*M. Illueca (Panama) reprend la présidence.*

138. En Amérique centrale, une croisade a été lancée contre le progrès social. Le Nicaragua a eu à se défendre contre des attaques massives menées contre sa souveraineté et son indépendance; le peuple d'El Salvador doit lutter pour ses droits en ayant recours aux armes. La République démocratique allemande réaffirme sa solidarité avec les peuples de cette région. Nous sommes favorables à la recherche d'une solution politique de la crise de la région, comme les Etats du Groupe de Contadora le préconisent dans leurs activités et initiatives.

139. Pour ce qui est du conflit de l'Atlantique Sud, la République démocratique allemande comprend l'inquiétude croissante des Etats et peuples de l'Amérique latine et préconise un règlement sur la base de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi [voir A/38/132].

140. La République démocratique allemande exige que l'indépendance soit octroyée au peuple dirigé par la South West People's Organization, sans plus tarder. Il est impératif d'appliquer les décisions adoptées à la Conférence de Paris sur la Namibie<sup>3</sup> et de renforcer les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies en vue du règlement de la question de la Namibie sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

141. Il est urgent de régler le conflit du Moyen-Orient, qui est le conflit le plus dangereux et le plus long. Pour ce faire, il faut que le peuple palestinien exerce ses droits inaliénables, y compris son droit à créer un Etat indépendant qui lui soit propre. Les décisions du Conseil de

sécurité et de l'Assemblée générale nous montrent la voie à suivre.

142. La République démocratique allemande appuie la proposition, réaffirmée par la récente Conférence internationale sur la question de Palestine, selon laquelle la question du Moyen-Orient doit être réglée dans le cadre d'une conférence internationale avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Elle exige le retrait immédiat d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Elle condamne fermement la politique impérialiste de force menée contre le Liban ainsi que les préparatifs d'une agression contre la Syrie, accompagnés d'une campagne dirigée contre l'OLP et d'autres forces arabes patriotiques.

143. Nous suivons avec bienveillance les efforts effectués par la République démocratique d'Afghanistan et la République populaire du Kampuchea afin de garantir leur souveraineté et leur sécurité. Ce que je dis est valable tant pour les efforts actuels visant à trouver une solution politique à la situation en Afghanistan que pour les décisions constructives prises par la Conférence au sommet des Etats d'Indochine en février dernier [A/39/98].

144. La République démocratique allemande appuie la politique étrangère de la République populaire démocratique de Corée visant à maintenir la paix dans la péninsule coréenne, et la lutte menée pour obtenir le retrait des troupes américaines de la Corée du Sud ainsi que pour l'unification démocratique et pacifique de la Corée, sans ingérence extérieure.

145. Nous notons avec une vive inquiétude que de plus en plus de ressources financières et matérielles sont affectées à des préparatifs de guerre et, ainsi, ne peuvent être consacrées au développement économique et social. La crise économique et financière internationale actuelle est surtout due à la politique de la course globale aux armements. Comment un Etat peut-il se vanter d'avoir dépensé en 1982 près de 222 milliards de dollars des Etats-Unis pour son armement ? Comment un Etat peut-il envisager de dépenser en 1986 plus de 367 milliards de dollars pour des programmes d'armement alors qu'il y a, en même temps, des dizaines de millions de chômeurs dans les Etats industriels capitalistes et alors que, comme le montre le rapport de la FAO, 120 millions de personnes dans le monde sont menacées de mourir de faim ? D'après les données du FISE, chaque jour, plus de 40 000 enfants meurent de faim et de maladie. Cela n'est-il pas absurde alors que, comme l'a noté le Secrétaire général, on dépense à des fins militaires, à l'heure actuelle, en 18 jours, autant qu'on dépense en un an pour aider les pays en développement ?

146. A peine un dixième des sommes actuellement consacrées à l'échelle mondiale aux armements suffirait à supprimer l'analphabétisme et à mener une lutte fructueuse contre la faim, la maladie et les pénuries alimentaires. La situation pourrait être radicalement modifiée grâce à la réduction de 10 p. 100 des budgets militaires annuels des membres permanents du Conseil de sécurité, réduction préconisée par l'Union soviétique.

147. A la présente session, il faudrait arrêter des mesures contre l'imposition de restrictions commerciales, de blocus et d'autres types de sanctions illégales sur le plan international. Cela pourrait contribuer à rétablir la confiance dans les relations économiques internationales et à normaliser le commerce international. En outre, ces mesures créeraient l'atmosphère nécessaire pour l'ouverture le plus rapidement possible de négociations globales sur les problèmes économiques clés, conformément aux décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées par consensus.

148. L'égalité des droits, le respect de la souveraineté, la non-discrimination, l'intérêt mutuel et la non-ingérence dans les affaires internes sont les principes qui guident la République démocratique allemande, conformément à la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], dans ses relations avec les pays en développement. L'année dernière, mon pays a apporté une aide très importante aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale. En fait, mon pays a toujours apporté son appui et l'a même augmenté, bien que la situation économique mondiale soit devenue beaucoup plus complexe.

149. Il est essentiel que nous relevions les défis qui nous sont lancés pour assurer l'avenir de l'humanité. Cela comprend la maîtrise de la révolution scientifique et technique, l'élimination de la pauvreté et de la misère, l'élimination de la faim et de la maladie, la protection et la gestion raisonnable de l'environnement, la multiplication des richesses du monde dans l'intérêt des peuples et la réalisation du droit au travail et à une vie digne de l'être humain. Tous ces problèmes peuvent être résolus. L'humanité dispose de l'expérience et des connaissances nécessaires, ainsi que de la force de le faire. Ce qu'il lui faut, c'est la paix.

150. M. ORTIZ MERCADO (Bolivie) [interprétation de l'espagnol]: C'est pour moi un privilège d'occuper cette tribune en tant que porte-parole du gouvernement constitutionnel présidé par M. Siles Zuazo, personnalité qui a eu une longue carrière dans la lutte révolutionnaire et démocratique de la Bolivie et de l'Amérique latine.

151. Cette année, où l'on commémore le bicentenaire de Simón Bolívar, est une source de satisfaction profonde pour la Bolivie — fille de prédilection du Libérateur — puisque l'Assemblée générale a décidé d'élire comme président le digne représentant du Panama, M. Jorge Illueca; cette élection, Monsieur le Président, constitue un hommage bien mérité à votre personne, à votre expérience dans les affaires de l'Organisation, et garantit le succès de nos travaux.

152. Je voudrais également rendre hommage et exprimer ma reconnaissance au Président sortant, M. Imre Hollai, qui a su diriger avec succès les travaux de la session antérieure.

*M. Martini Urdaneta (Venezuela), vice-président, prend la présidence.*

153. De même, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts inlassables en faveur de la paix et de la défense des principes et des objectifs des Nations Unies.

154. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à la nouvelle république de Saint-Christophe-et-Nevis, à l'occasion de son entrée à l'Organisation.

155. La Bolivie réaffirme que sa politique extérieure s'inspire du respect des principes permanents qui constituent la base du droit international ainsi que des principes de la Charte des Nations Unies. Nous confirmons notre adhésion aux principes de l'égalité souveraine des Etats, de la non-intervention dans les affaires intérieures, du droit des peuples à l'autodétermination, du respect des droits de l'homme, du rejet de toute discrimination raciale et de l'*apartheid*, du rejet de toute forme de colonialisme et de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. La Bolivie réaffirme sa volonté de continuer de rechercher le perfectionnement des mécanismes de solution pacifique des différends entre les Etats; nous appuyons le pluralisme idéologique, principe qui se traduit chez nous

par une politique extérieure indépendante, non alignée, universaliste et étrangère aux dogmatismes idéologiques rigides.

156. Etant donné sa position centrale en Amérique du Sud, la Bolivie a été appelée « terre de contact » et « pays de rencontres multiples ». En raison de cette réalité due à la géographie, la Bolivie constitue un lien à l'échelle continentale qui fait qu'elle occupe une place particulière dans le processus d'intégration régionale et sous-régionale, d'autant plus qu'elle appartient à trois systèmes hydrographiques : l'Amazone, le Rio de la Plata et le Pacifique. Nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper ou d'exagérer de manière présomptueuse que, sans le développement économique de la Bolivie, il serait difficile de parvenir à l'intégration efficace entre pays de l'Atlantique et pays du groupe andin.

157. Les accords régionaux ou bilatéraux pour établir des liens physiques avec des ports du Pacifique, qui couvrent l'énergie, le développement industriel, l'agriculture et les transports terrestres, constituent à moyen terme peut-être l'ensemble de projets les plus stratégiques de tout le processus d'intégration régionale latino-américaine. Ces projets, surtout les projets d'infrastructure physique, diminueront de façon substantielle les distances entre l'Atlantique et le Pacifique ouvrant une nouvelle ère pour la Bolivie car, sans intégration interne, les liens à l'échelle intercontinentale seraient précaires.

158. Pour mener à bien ces activités, il est nécessaire à notre avis de procéder à la restructuration ou à la modification de la portée des différents accords sous-régionaux, et de stimuler les relations avec nos voisins pour rattraper le temps perdu à cause de l'isolement immense auquel nos régimes autoritaires et des modèles économiques erratiques nous ont contraints.

159. Nous devons également parler de l'un des objectifs fondamentaux de notre politique extérieure, à savoir l'accès à la mer. La Bolivie n'a jamais renoncé et ne renoncera jamais au droit d'accès libre et souverain à l'océan Pacifique. De même que nous avons défendu fermement le principe selon lequel l'acquisition de territoire par la force ne confère aucun droit, nous soutenons le droit inaliénable de la Bolivie de disposer d'une sortie directe et utile à la mer. C'est une cause bolivienne, une cause américaine, une cause mondiale reconnue et appuyée de façon permanente par la communauté internationale.

160. Le 10 octobre prochain, les Boliviens célébreront le premier anniversaire du retour au système constitutionnel démocratique. Nous saluons cette occasion étant donné sa grande signification dans un monde de constante lutte entre des intérêts internes et de conflits internationaux. Le passage pacifique de la dictature à la démocratie a eu le mérite d'unir les organisations politiques et sociales et les secteurs militaires favorables aux aspirations populaires. Cet événement constitue une leçon de maturité politique. C'est le résultat de luttes longues et douloureuses et de difficultés qui ont abouti à la reconnaissance de la volonté populaire sans désordres ni représailles, sans persécutions ni exils. Nous ne pouvons manquer de mentionner la compréhension et l'appui de la communauté internationale. La consolidation de notre processus démocratique dépend dans une grande mesure de cet appui et de cette compréhension continus.

161. Le Gouvernement bolivien sait très bien qu'il ne peut exiger de son peuple de faire preuve d'encore plus de courage et d'esprit de sacrifice devant la plus grave crise économique et sociale de ce siècle.

*M. Illueca (Panama) reprend la présidence.*

162. Au moment de sa mise en place, il y a un an, le gouvernement démocratique a hérité d'un pays en ruines,

la situation économique était en plein chaos et la société était moralement minée par le trafic des drogues et la corruption. Qu'il suffise de dire que, au moment où le gouvernement constitutionnel a pris le pouvoir, le produit national brut était tombé à 10 p. 100, l'inflation atteignait 300 p. 100 par an, les salaires avaient perdu 50 p. 100 de leur pouvoir d'achat et les faillites d'entreprises se suivaient à un rythme accéléré.

163. Sur le plan externe, le pays se trouvait hypothéqué et retardé, incapable de renégocier sa lourde dette extérieure. Les trois quarts de ses recettes d'exportation allaient au service de cette dette, réduisant énormément sa capacité d'importer les denrées les plus élémentaires. Outre ce sombre tableau, il faut ajouter que le pays était le centre actif de production et de trafic de cocaïne, avec tout le tort que ces activités portaient à la réputation du pays à l'extérieur.

164. En même temps, la récession internationale faisait sentir ses effets néfastes sur l'économie bolivienne faiblissante, réduisant encore ses possibilités de redressement.

165. Les secteurs les plus en retard, ceux qui avaient souffert le plus des politiques cruelles et erronées des gouvernements autoritaires, demandaient à cor et à cri la solution de leurs problèmes urgents. Notre démocratie naissante se trouvait face à un défi presque impossible à relever : une situation économique interne désastreuse, une récession internationale sévère et des exigences fort compréhensibles de larges groupes sociaux.

166. Le modèle économique du régime autoritaire touchait à sa fin. Il lui manquait un des éléments essentiels à sa vigueur, à savoir un courant ininterrompu de financement extérieur. De plus, le caractère exclusif de ce modèle n'avait profité qu'à une petite minorité de la population.

167. La structure économique s'était disloquée, la priorité allant aux activités d'importation légales et illégales et à celles d'intermédiaires commerciaux et financiers. Les secteurs fondamentaux, producteurs des biens essentiels et d'exportation, ne participaient pas de manière significative à l'ensemble de l'économie, ce qui avait pour résultat de l'affaiblir encore plus. En dirigeant le financement extérieur de manière dramatique, la structure du régime politique autoritaire s'est écroulée avec fracas, amenant la situation chaotique que je viens de décrire.

168. Devant cette grave situation, le gouvernement démocratique a souligné la nécessité de changer profondément le mode de croissance et de développement. Il était absolument nécessaire de conduire l'économie sur la voie d'un plus grand réalisme et d'une plus grande austérité. On a proposé un modèle de développement national révolutionnaire et libérateur qui ne cherche pas à créer un système populiste de distribution ni à mettre en place un étatsisme oppresseur, qui épuiserait les énergies économiques de la nation dans une gigantesque bureaucratie. Il s'agit essentiellement d'un système économique mixte, dont l'instrument fondamental est la planification, en vue d'établir de façon rigoureuse les priorités et fixer les fonctions que doivent remplir les secteurs public, privé et de coopération, en tenant compte des investissements nécessaires au développement et de la distribution des revenus.

169. Les premiers actes du gouvernement démocratique reflètent l'intention de mener cette politique de développement. En effet, toutes les importations qui n'étaient pas absolument nécessaires ont été interdites, un taux de change réaliste a été institué de même qu'un contrôle des changes qui prévoit de n'octroyer des devises qu'à des fins absolument indispensables.

170. Le programme annuel du gouvernement a commencé à donner des résultats. L'activité économique a commencé à reprendre lentement, le taux de chômage a

commencé à se stabiliser, les entreprises ont cessé de faire faillite et l'inflation a diminué. On a renégocié la dette extérieure avec certains pays frères de façon satisfaisante. Les approvisionnements se sont normalisés et on a pu constater une amélioration réelle des salaires de la majorité de la population.

171. Les indices du premier semestre de 1983 ont été encourageants : le rythme de l'inflation est tombé à la moitié de ce qu'il était en 1982. La production industrielle montre des signes très nets d'expansion. Le secteur extérieur a commencé de fonctionner sans heurt au point qu'on peut prévoir à la fin de l'année une augmentation des réserves internationales.

172. Ce début encourageant de redressement a malheureusement été stoppé par les grandes catastrophes naturelles qui ont frappé le pays. En effet, les inondations dans l'est et une sécheresse épouvantable dans l'ouest ont anéanti les plans et le programme du gouvernement. Pour donner une idée de l'ampleur du désastre, la production agricole a diminué de 25 p. 100 en 1983. Une chute de ce genre signifie non seulement des troubles sérieux dans le domaine socio-économique, mais aussi une famine généralisée et d'immenses sacrifices pour un peuple qui a tout risqué pour sa liberté.

173. Les catastrophes naturelles ont touché plus de 1 600 000 personnes, c'est-à-dire 25 p. 100 de notre population. Les pertes subies s'élèvent à 900 millions de dollars, soit le montant de nos exportations annuelles.

174. Par une sorte de fatalisme, la démocratie bolivienne connaît une dure épreuve. L'aide de la communauté internationale jointe à l'énergie d'un peuple qui a appris depuis longtemps à faire face à l'adversité et qui sait bien ce que choisir son propre destin veut dire permettra au gouvernement démocratique de faire face à la crise avec un appui solide.

175. Dans ce contexte, nous relevons les initiatives du Secrétaire général pour nous aider à surmonter cette catastrophe, ainsi que l'aide de plusieurs Membres de l'Organisation, qui n'ont pas hésité à nous tendre la main dans l'adversité. Nous leur adressons nos remerciements.

176. La Bolivie a toujours fait preuve de générosité et n'a jamais hésité à contribuer à diverses causes lorsque sa participation a été souhaitée. Qu'il me suffise de rappeler notre contribution au succès de la cause démocratique mondiale lorsque nous avons vendu notre étain et d'autres matières premières stratégiques à des prix très bas pendant la seconde guerre mondiale.

177. Les Nations Unies représentent pour nos Etats une instance valable dans la recherche constante de solutions communes. Les pays en développement espèrent fermement que l'examen des questions qui sont traitées ici aboutira à des mesures pratiques qui seront adoptées.

178. Nous espérons que des problèmes vitaux pour l'humanité tels que la course aux armements et la paix mondiale seront traités avec tout le sérieux qu'ils méritent, étant donné que c'est le destin de toute la planète qui est en jeu.

179. Nous montons à cette tribune pour répondre à l'engagement que nous avons pris envers nos peuples, l'engagement d'offrir de nouveaux espoirs à une humanité qui connaît le découragement, car on constate que l'entente pacifique entre les nations est encore bien loin d'être une réalité, que le processus de l'accumulation des armements continue d'échapper à la raison, étant donné qu'il existe des arsenaux d'une puissance militaire telle qu'ils risquent de détruire plusieurs fois le monde, alors que nous voyons dans les rues de nos pays la misère s'accroître sous la forme de mains tendues, de maladies et de gens couverts de haillons.

180. Nous venons de peuples qui ont besoin d'urgence que l'on s'occupe de leur destin, à l'écart de toute collaboration d'intérêts qui mettent en danger notre avenir. Nous estimons qu'il est temps de parvenir à un dialogue permettant la compréhension avec maturité et avec respect de notre dignité nationale, de notre nature propre, de nos formes de gouvernement adoptées dans la liberté et surtout dans la légalité. Dans toutes les parties du monde où existent la volonté du peuple, exprimée au moyen de mécanismes de participation, la représentation des citoyens et la nécessité de renforcer des systèmes politiques respectant les droits fondamentaux de l'homme, doivent se faire sentir les efforts communs des Etats qui appuient avec respect la lutte quotidienne de nos peuples pour que nos sociétés soient l'expression de la dignité, de la liberté et de la démocratie.

181. C'est avec souci que nous voyons le monde se lancer dans une course aux armements qui est inquiétante non seulement par le pouvoir destructeur qu'elle représente, mais aussi par le gaspillage de ressources qu'elle entraîne : cette somme de quelque 800 milliards de dollars pourrait alléger les problèmes sociaux et économiques de l'humanité.

182. Les dépenses militaires des pays sous-développés atteignent 16 p. 100 des dépenses militaires du monde; 5,9 p. 100 du produit national brut des pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine sont investis dans des dépenses militaires, alors que l'on ne consacre que 1 p. 100 à la santé publique et 2,8 p. 100 à l'enseignement. Le fait que les pays gaspillent dans leur course aux armements l'équivalent du budget annuel de FISE en cinq heures seulement nous préoccupe profondément et nous invite à la réflexion.

183. Nous estimons que la seule façon dont l'humanité peut assurer sa survie réside dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de ceux dont s'inspire le Mouvement des pays non alignés.

184. C'est pour cette raison que nous appuyons toutes les démarches qui sont faites aux Nations Unies pour parvenir à une réduction de la course aux armements, et libérer ainsi des ressources nécessaires à une coopération internationale efficace qui permettrait un transfert important de ressources financières vers les pays du tiers monde.

185. La Bolivie suit avec beaucoup de préoccupation la crise qui affecte l'Amérique centrale. L'escalade de la violence avec ses effets dévastateurs pour la population est un problème grave pour toute la région. Nous estimons que les pays de la région, comme tous les Etats du monde, ont le droit d'agir souverainement sans l'ingérence d'autres Etats, dans le cadre de la non-intervention dans les affaires intérieures et des principes de l'autodétermination des peuples.

186. La Bolivie exprime sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement du Nicaragua; elle exige la cessation de tous actes de harcèlement étrangers et elle souhaite que sa révolution nationale, libératrice et non alignée soit consolidée et renforcée dans une démocratie traduisant les aspirations légitimes du peuple du Nicaragua, c'est-à-dire pluraliste, sur le plan idéologique et sur le plan politique.

187. Nous appuyons les efforts déployés par le Groupe de Contadora, et nous sommes sûrs que ces efforts permettront de trouver une solution politique par des moyens pacifiques acceptables pour toutes les parties en cause.

188. Nous réaffirmons notre appui au processus de décolonisation, qui doit être complété jusqu'à la suppression des dernières séquelles de cette pratique. Dans ce contexte, la Bolivie s'est prononcée à plusieurs reprises pour appuyer la revendication de l'Argentine, à savoir que les

îles Malvinas doivent relever de sa souveraineté. Nous demandons que les pays en cause respectent les résolutions des Nations Unies et reprennent les négociations pour parvenir à une solution du différend. De même, nous exprimons notre préoccupation face à la militarisation croissante de cette région.

189. Nous rejetons catégoriquement l'*apartheid* et toutes les formes de discrimination raciale qui portent atteinte à la dignité de l'homme. La Bolivie réaffirme son appui aux diverses résolutions adoptées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité sur ce problème.

190. La Bolivie défend la souveraineté des Etats et le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. En conséquence, la Bolivie a appuyé les efforts que le Secrétaire général a déployés pour parvenir à une solution juste et permanente à la crise qui affecte le Kampuchea, Chypre et l'Afghanistan.

191. A propos du problème palestinien, nous appuyons toutes les mesures que les Nations Unies pourraient prendre en vue de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. Nous réaffirmons que la conquête territoriale est inadmissible à tous égards et nous demandons donc à Israël de se retirer des territoires arabes occupés.

192. Dans sa conviction que la paix n'est possible que grâce au respect des principes énoncés dans la Charte, la Bolivie demande instamment que toutes les forces étrangères se retirent du Liban pour que l'indépendance et la souveraineté de ce pays soient assurées.

193. Nous nous soucions également de la guerre entre l'Iran et l'Iraq et nous nous joignons à tous ceux qui ont lancé un appel aux deux parties pour qu'elles mettent fin à ce conflit.

194. La Bolivie appuie le processus d'indépendance de la Namibie dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et elle estime que Walvis Bay fait partie intégrante de ce territoire.

195. A propos du grave problème du trafic des stupéfiants, il convient de reconnaître avec honnêteté que les efforts bilatéraux n'ont qu'une portée limitée. L'ampleur de leur production, leur réseau de distribution et le pouvoir économique qu'ils représentent exigent des accords d'une plus grande portée et d'une plus grande efficacité. C'est dans ce contexte que nous avons suggéré des accords multilatéraux entre pays producteurs de coca et ou de cocaïne et pays affectés par la consommation de leurs dérivés. Ce n'est que grâce à un effort commun qui traduirait une véritable volonté politique que l'on pourra s'attaquer à un problème qui pourrait devenir incontrôlable même pour les pays les plus puissants.

196. Le peuple de Bolivie, qui a vécu la tragique réalité de la dictature, de la répression et du déni des droits les plus élémentaires de l'être humain, a connu, cette dernière année, un changement profond qui s'est traduit par le plein respect de la dignité humaine et la liberté absolue dont jouit aujourd'hui le citoyen bolivien protégé non seulement par un régime légal interne mais aussi par des instruments juridiques internationaux.

197. A partir du 10 octobre 1982, la Bolivie a adhéré à tous les instruments relatifs aux droits de l'homme dont est dépositaire l'Organisation des Nations Unies.

198. Nous appuyons toute action entreprise par l'Organisation et tous les efforts faits par les gouvernements représentés ici pour remédier aux situations angoissantes de violation des droits de l'homme qui, malheureusement, existent encore dans de nombreuses régions du monde.

199. La crise de l'Amérique latine est si dramatique que le Président même de la Banque mondiale vient de déclarer que la dette du tiers monde est une bombe à retardement.

200. Cette situation entraîne de graves risques pour la stabilité et la paix sociale de nos pays. On n'a pas fait suffisamment pour modifier les causes de ce déséquilibre qui menace de détruire l'appareil producteur de l'Amérique latine.

201. En fait, on pourrait même dire que, dans certains milieux, la crise latino-américaine n'est pas perçue comme un risque pour les relations entre les pays industrialisés et les pays pauvres, mais plutôt comme une occasion de renforcer le caractère dépendant et marginal de l'entrée des pays pauvres dans l'économie internationale.

202. En effet, l'intensité des problèmes économiques de l'Amérique latine a gravement affaibli sa présence internationale. C'est une situation de laquelle les banques et les sociétés transnationales cherchent à tirer des profits disproportionnés, guidées par des critères qui sont loin de coïncider avec la vision à long terme qu'exigent en ce moment crucial les relations entre le Nord et le Sud.

203. Il y a quelque temps, les économistes ont créé une nouvelle expression pour décrire un phénomène qui échappait aux définitions traditionnelles. C'est ainsi qu'est née la combinaison « stagnation-inflation », dans laquelle sont réunis les éléments de la stagnation et de l'inflation qui, jusqu'à présent, étaient considérés comme opposés; aujourd'hui, pour décrire la réalité latino-américaine, il faudrait trouver un nouveau terme pour préciser la coïncidence du recul économique et de l'inflation que subit la structure économique et sociale de l'Amérique latine.

204. En outre, les acteurs et les paramètres des relations économiques internationales ont changé — relations au centre desquelles les banques privées transnationales sont les protagonistes — à la suite des événements particuliers qui ont suivi la crise du pétrole et le recyclage des ressources financières connues sous le nom de pétrodollars.

205. Les dimensions de ce changement ont créé un tel fossé que le système bancaire international est devenu une « bureaucratie » qui ne voit le monde qu'à travers des chiffres impersonnels et qui a dévalorisé la présence même de l'Etat-nation dans les pays du nord et, à plus forte raison, dans ceux du sud.

206. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire que les gouvernements et les organisations internationales revalorisent le rôle que cette « bureaucratie » cherche à monopoliser.

207. Il faut un dialogue politique, au niveau gouvernemental, entre les pays industrialisés et les pays en développement, pour examiner et résoudre, avec autorité et compte tenu des besoins futurs, les problèmes commerciaux, ceux du protectionnisme et ceux de la renégociation de la dette extérieure du tiers monde. On ne peut conserver le déséquilibre, pour ne pas dire le chaos, actuel. La lutte entre les gouvernements et le système bancaire international ne doit pas se limiter à l'analyse des sommes, des échéances et des taux. Il convient d'avoir un accord politique entre les Etats-nations du nord et du sud qui fixe les paramètres des négociations concrètes.

208. La Bolivie accorde la priorité aux négociations globales Nord-Sud et estime que les Nations Unies constituent l'instance appropriée pour ce dialogue.

209. Lorsqu'il était vice-président de la République, le Président constitutionnel de mon pays, M. Siles Zuazo, a présidé la délégation bolivienne à la septième session de l'Assemblée générale en 1952 et a dit ce qui suit :

« Il est inquiétant de penser aux énormes responsabilités que leur immense pouvoir confère aux grandes puissances qui, contraintes d'agir dans le cadre de normes rigides dues à leur politique intérieure, n'ont pu jeter les bases d'une paix solide qui permette à leur

peuple et à tous les peuples du globe de vivre dans l'espoir d'un monde meilleur. » [384<sup>e</sup> séance, par. 64.]

Il a continué en disant :

« Notre émotion se transforme en angoisse lorsque, représentants des petites nations, nous comprenons qu'il nous est à peu près, sinon totalement, impossible de contribuer à faire disparaître l'antagonisme qui oppose les grandes puissances; mais nous comprenons aussi que notre devoir est de coopérer de façon positive à l'effort des Nations Unies, qui cherchent à instaurer la bonne entente et l'harmonie entre les hommes. » [Ibid., par. 65.]

210. Malgré les 30 années qui se sont écoulées, ce message est toujours valable et nos peuples, aujourd'hui, éprouvent la même angoisse et le même espoir de parvenir à un monde plus juste. Aujourd'hui comme alors, la Bolivie réitère sa confiance dans les efforts des Nations Unies pour parvenir à la coexistence pacifique du genre humain.

211. M. BLUM (Israël) [interprétation de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-huitième session. Cette année marque le 200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Simón Bolívar. Par conséquent, l'élection du représentant d'un pays de Bolívar à la présidence constitue également une marque d'estime de la part de la communauté internationale pour les idéaux de Bolívar et c'est en même temps un hommage rendu à votre pays, le Panama, et en fait, aux Amériques dans leur ensemble. Nous savons que, grâce à votre grande expérience et votre compétence, nos débats sont en bonnes mains.

212. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Hongrie, M. Imre Hollai, pour la façon fort capable dont il s'est acquitté de sa tâche en tant que président de la trente-septième session.

213. Israël tient également, de cette tribune, à féliciter Saint-Christophe-et-Nevis de son accession à l'indépendance et à lui souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons paix et prospérité à son peuple.

214. La clôture officielle de la trente-septième session le 19 septembre a marqué la fin d'une autre année de turbulences et d'incertitudes. Mais alors que nous entamons la trente-huitième session, nous voyons à nouveau se manifester les aspirations des Etats Membres à la paix et à la tranquillité, à l'égalité et à la justice dans le monde. Cela, après tout, devrait être notre dénominateur commun, à nous tous qui nous réunissons dans cette salle. Et pourtant, il est triste de mesurer le génie de l'homme au peu de choses qui ont été réalisées au cours de ces 38 automnes pour donner suite aux espoirs placés dans l'Organisation des Nations Unies en 1945.

215. De nouvelles guerres se sont déclenchées chaque année, certaines plus sanglantes encore que les plus grandes batailles de la seconde guerre mondiale, et d'anciens conflits n'ont rien perdu de leur vigueur. Il est significatif que les plus grands problèmes que l'humanité a rencontrés depuis la fin de la seconde guerre mondiale aient été traités en dehors de l'Organisation, bien qu'elle ait été créée parce que l'on estimait que le concert des nations pouvaient et devaient d'un commun accord faire face à ses vicissitudes.

216. Il est certes satisfaisant de constater que la famille des nations grandit d'année en année. Nous nous félicitons d'avoir de nouveaux partenaires dans nos efforts communs puisque l'existence de l'ONU dépend du principe de l'universalité reposant sur le principe du partage égal des chances et des devoirs dans un monde pluraliste.

Mais on ne peut pas faire abstraction de la réalité : l'Organisation des Nations Unies de toute évidence est incapable de faire face aux défis qui lui sont lancés car elle a malheureusement été détournée de ses fins pour être placée au service des intérêts étroits de ceux qui feraient n'importe quoi pour défendre leurs causes personnelles et égoïstes, et seulement les leurs. Les Nations Unies sont devenues le forum des transactions mercantiles de faveur, où l'on bafoue sans scrupules les principes et les objectifs de la Charte. Voilà les réalités que nous connaissons, réalités que, malgré tout, nous ne sommes pas tenus d'accepter ou d'adopter.

217. Il n'y a pas aujourd'hui de rapport évident entre les espoirs des États et le rôle des Nations Unies dans la réalisation de ces mêmes espoirs, aucun rapport rationnel entre les aspirations et les espoirs exprimés au début de chaque session de l'Assemblée générale et les discussions acerbes dans les commissions et le flot des résolutions qui sont le résultat des fins de session. Cela n'est pas seulement le point de vue d'Israël; ce sujet a été traité par plusieurs présidents de l'Assemblée par le passé.

218. Israël, bien entendu, a eu sa part de déception à propos de l'Organisation des Nations Unies. La persistance de la haine de ses adversaires et leur attitude de rejet ont été largement tolérées sans interdiction et sans obstacle, surtout à cause du vaste transfert de fonds, injustifié et sans précédent, par des nations hautement industrialisées de l'Occident à certains pays arabes, ce qui a concentré l'influence économique entre les mains des pays arabes producteurs de pétrole, au cours de la dernière décennie.

219. Et pourtant, quelles que soient les déceptions d'Israël dans son expérience aux Nations Unies, mon pays n'a pas renoncé au premier souffle d'espoir qu'avait inspiré la fondation des Nations Unies à la suite de la seconde guerre mondiale. Au-delà de ses propres soucis politiques aux Nations Unies, Israël a observé avec la plus vive préoccupation les problèmes économiques et sociaux qui entachent constamment les relations entre États.

220. Les problèmes économiques ainsi que les problèmes de guerre, de paix et de maîtrise des armements, ont inspiré plus de crainte que d'espoir au cours de cette dernière année. L'insécurité et la détresse continuent d'affliger la plus grande partie de l'humanité.

221. Les discussions relatives aux questions économiques et menées entre pays développés et en développement, ainsi que les discussions entre les pays en développement eux-mêmes, avancent beaucoup plus lentement que le rythme avec lequel ces problèmes continuent de croître. La gravité de ces problèmes exige des efforts inlassables.

222. Israël, pour sa part, est prêt, dans la limite de ses moyens, à apporter sa contribution à la promotion de la coopération économique internationale. Dans cet esprit, nous avons récemment présenté notre plan intitulé « Le développement par la promotion de l'économie de transition », qui a déjà été distribué à la trente-sixième session de l'Assemblée générale<sup>4</sup>. L'objectif de ce plan, qui repose sur l'expérience d'Israël, est l'adoption d'améliorations peu coûteuses dans les secteurs ruraux de différentes sociétés. Des dizaines de pays en développement et d'organisations économiques internationales ont déjà exprimé leur intérêt à l'égard de ce programme et de l'application des idées qui ont trait à leurs besoins et à leurs conditions particulières. Nous notons avec satisfaction que certains pays développés ont dit qu'ils désiraient introduire certains éléments de ce projet dans leur propre stratégie de développement pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

223. Israël a foi dans les efforts individuels et collectifs destinés à lutter contre la faim sur la Terre et a participé

activement, grâce à un programme de coopération internationale, à la lutte contre ce fléau. Le système des Nations Unies doit être l'instrument central de la coopération internationale nécessaire. Sa capacité à s'acquitter de ce rôle avec efficacité dépendra dans une large mesure de son application des principes de l'universalité de la participation et du respect des objectifs véritables du développement économique.

224. Malheureusement, nous avons assisté à des tentatives toujours croissantes de politiser les efforts économiques internationaux par l'introduction d'éléments de conflits globaux et régionaux. Les pays en développement sont, en dernière analyse, les principales victimes de cette attitude, étant donné que de précieuses ressources de développement sont utilisées de façon vaine et insensée, et cela sans rapport aucun avec les besoins économiques pressants de la plus grande partie de l'humanité.

225. Le manque de progrès accomplis sur le plan international dans la recherche des moyens propres à freiner la course aux armements et des mesures de nature à restaurer la confiance nous préoccupe tout autant que les sujets précédents. Israël depuis longtemps s'inquiète du danger que constituent les armements nucléaires. Par conséquent, Israël a toujours appuyé l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires.

226. Israël, bien entendu, envisage ces problèmes dans le contexte du Moyen-Orient. Nous sommes arrivés à la conclusion que le meilleur moyen de faire obstacle à la prolifération des armes nucléaires dans notre région serait de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. A cette fin, Israël a fait des propositions reposant sur les préceptes du modèle latino-américain qui a mené à la conclusion du Traité de Tlatelolco<sup>5</sup>.

227. Il est logique que l'initiative visant à la création de cette zone émane des États de la région et que les consultations préliminaires nécessaires en vue de la réalisation de cet objectif aient lieu directement entre ces mêmes pays; elles doivent être menées de bonne foi et porter sur des sujets relatifs à la création de ladite zone.

228. Il est clair que seules des négociations libres et directes entre tous les États du Moyen-Orient peuvent garantir de véritables progrès en vue de la conclusion d'une convention portant création d'un système d'obligations mutuellement contraignantes pour tous les États de la région. Notre délégation a préconisé cette méthode dans le cadre des débats annuels de l'Assemblée générale et a présenté un projet de résolution, figurant en annexe à une lettre du 9 juin 1981<sup>6</sup>, et s'est associée au consensus sur la question. Notre initiative a obtenu un large appui, et des chefs et des experts reconnus en matière de désarmement ont félicité Israël de sa position. Pourtant la proposition d'Israël a malheureusement été rejetée par des États hostiles de la région.

229. Israël est pleinement conscient des nombreuses différences politiques séparant les États du Moyen-Orient. Il ne faut pas permettre que l'une quelconque de ces différences empêche la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Israël, pour sa part, est prêt à entamer des négociations sur cette question entre États intéressés de la région à tout moment et sans aucun préalable.

230. Au cours de ces dernières années, le déni des droits de l'homme par de nombreux gouvernements dans le monde a atteint des proportions alarmantes. Il persiste dans tous les pays à l'exception de quelques-uns, et ce en nette violation des principes inscrits dans divers traités internationaux et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au Moyen-Orient même, de nombreux régimes arabes violent ces droits en persécutant des groupes et minorités politiques, ethniques et religieux, en

emprisonnant sans procès sur une grande échelle des opposants politiques, en humiliant, torturant et même exécutant de nombreux prisonniers politiques, en organisant, parfois, des massacres à grande échelle de leurs propres citoyens, comme cela a été le cas à Hama, en Syrie, en février de l'année dernière, et en refusant des libertés fondamentales telles que la liberté d'expression et d'assemblée.

231. Les juifs savent depuis des siècles ce que c'est de souffrir aux mains de régimes autoritaires cruels. Israël abhorre ces manifestations de répression. Mon pays appuie tous les efforts sincères visant à promouvoir le respect et à sauvegarder les droits de l'homme. En même temps, il déplore les tentatives faites dans notre Organisation et ailleurs pour détourner hypocritement l'inquiétude légitime à l'égard des droits de l'homme vers des directions qui servent des intérêts étroits et répréhensibles.

232. Malheureusement, le harcèlement continu de la communauté juive soviétique par l'Union soviétique reste l'un des problèmes des droits de l'homme les plus évidents et persistants auquel doit faire face le monde d'aujourd'hui. Malgré les nombreux accords internationaux dont l'URSS est signataire, tels que le Accord d'Helsinki<sup>1</sup>, des centaines de milliers de juifs en Union soviétique se voient systématiquement refuser le droit humain fondamental d'émigrer et d'être réunis avec leurs familles en Israël. En même temps, ceux auxquels on a officiellement refusé des visas de sortie ont été contraints de vivre en marge de la société soviétique, souvent pendant de longues périodes, privés de leurs moyens de subsistance et exposés aux caprices des autorités et à toute forme de harcèlement. Dans certains cas, des juifs qui ont demandé à partir pour Israël ou qui cherchent à conserver leurs traditions et identité juives sont arrêtés et incarcérés et languissent dans des prisons et camps de travail soviétiques dans les conditions les plus inhumaines.

233. En fait, alors que les portes de l'émigration ont été pratiquement scellées, une politique d'antisémitisme officielle, avec les fortes nuances racistes inévitables, se manifeste de plus en plus dans les médias soviétiques et sous diverses formes de discrimination. Malheureusement, les Nations Unies n'ont pas encore pris de mesures appropriées en la matière, ce qui doit affliger les gens honnêtes partout dans le monde et mérite certainement l'attention de notre Organisation.

234. Malheureusement, les Nations Unies, et l'Assemblée générale en particulier, n'ont pas fait non plus grand chose de constructif pour alléger la tension internationale et désamorcer les nombreux conflits qui continuent de frapper une grande partie du monde depuis plusieurs années. Ni la cause de la paix ni la cause de la sécurité mondiale n'ont progressé au cours de l'année écoulée. L'année passée a vu l'escalade de l'affrontement entre les superpuissances, laquelle, à son tour, a eu de graves répercussions dans le monde entier, en particulier pour les petites nations. La tension internationale a considérablement augmenté lorsque les forces aériennes soviétiques ont délibérément abattu un avion de ligne sud-coréen — acte qui a été condamné de façon accablante par la communauté internationale. La plupart des conflits armés et des guerres locales qui faisaient rage autour du globe il y a un an continuent d'infliger un lourd bilan de victimes, de destruction et de souffrances. En Afghanistan et au Kampuchea, l'intervention étrangère se poursuit, et l'on compte jusqu'à présent des centaines de milliers de morts ou de blessés et des millions de sans-abri. Le Moyen-Orient est déchiré par des rivalités violentes entre Arabes et par un certain nombre de conflits, dont le conflit arabo-israélien n'est qu'un exemple. L'Iraq et l'Iran sont prisonniers d'une guerre longue et cruelle qui est entrée

maintenant dans sa quatrième année et qui a déjà coûté la vie à des centaines de milliers de personnes. La lutte intestine, encouragée par la Syrie, a déchiré le Liban. La Libye a poussé une pointe avec ses ambitions impérialistes au Tchad, tout en cherchant à renverser d'autres régimes en Afrique et ailleurs. Plusieurs différends ont également frappé l'hémisphère occidental.

235. Bien qu'en général cela découle de facteurs locaux, l'essentiel des troubles dans le monde, y compris le Moyen-Orient, a été nettement aggravé par la politique soviétique, qui a exploité les tensions de façon à créer l'instabilité et, ainsi, à étendre la portée de l'influence soviétique. Que ce soit de façon directe, comme en Afghanistan, ou indirecte grâce à des intermédiaires tels que le Viet Nam, la Syrie et la Libye, l'URSS, au lieu de contribuer à la paix mondiale, a aggravé des situations de crise et même entraîné le déclenchement d'hostilités. Malheureusement, cela est vrai aussi pour la participation soviétique au conflit arabo-israélien.

236. La dernière décennie a montré qu'une solution au conflit arabo-israélien est, en fait, possible, à condition que les parties au conflit soient sincères dans leurs efforts de règlement. Une fois de plus, il convient de souligner que des progrès dans ce domaine ont été réalisés entièrement en dehors des Nations Unies. En fait, au lieu de contribuer à la promotion de la paix au Moyen-Orient, l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies ont souvent ajouté à la rhétorique violente qui a attisé les flammes du conflit arabo-israélien. Si l'on devait juger les événements tels qu'on les présente ici dans ces salles, on pourrait facilement conclure que le conflit est insoluble. Pourtant, dans le monde réel du Moyen-Orient lui-même — distinct du monde des Nations Unies —, des progrès ont été réalisés, comme nous l'avons constaté dans les cas du traité de paix israélo-égyptien et du récent accord entre Israël et le Liban. On a vu que lorsque les Etats s'engagent dans des négociations directes et sérieuses qui tiennent compte de leurs besoins et intérêts mutuels légitimes, l'accord est possible.

237. Les Nations Unies, manipulées par des blocs puissants et des majorités automatiques, ont engendré une conception erronée de l'essence même du conflit arabo-israélien.

238. L'essence de ce conflit a toujours été et demeure l'inimitié persistante des Etats arabes à l'égard de la renaissance nationale juive. Depuis maintenant des décennies, les dirigeants arabes soutiennent obstinément que toute la région allant de l'océan Atlantique au golfe Persique doit être exclusivement arabe. Cette attitude d'intolérance et d'exclusive a été reflétée dans leur politique de répression dirigée contre divers groupes nationaux non arabes au Moyen-Orient. Ce facteur, et aucun autre, est la cause essentielle du conflit actuel arabo-israélien.

239. Malheureusement, après plusieurs guerres coûteuses entreprises par les Etats arabes dans leur désir de détruire Israël, plusieurs pays arabes n'ont pas encore compris, semble-t-il, que leurs desseins contre Israël sont à la fois mauvais et futiles. Ainsi, ce qu'ils ont été incapables d'accomplir sur le champ de bataille, ils cherchent à présent à le réaliser sur la scène diplomatique. Ceci a été démontré une fois de plus devant l'Assemblée au cours des derniers jours par le langage et le contenu exagérés des discours qui ont été prononcés — et je songe notamment à ceux des Ministres des affaires étrangères de la Syrie et de l'Iraq.

240. Il est cependant plus significatif et plus regrettable encore que les représentants de pays arabes habituellement qualifiés de « modérés » n'aient pas soulevé d'objection, mais au contraire aient acquiescé. Telle est en fait leur « modération », laquelle devrait être prise en compte

par tous les pays qui, ici, aux Nations Unies, ont, délibérément ou, pour le moins, inconsciemment, aidé et encouragé une campagne visant à ôter à mon pays toute légitimité dans le but de le détruire peu à peu.

241. Dans le contexte que je viens de décrire, l'animosité arabe contre l'Etat d'Israël a été clairement démontrée par le cas de l'organisation terroriste appelée OLP, réseau artificiel créé par les gouvernements arabes au début des années 60. Ce groupement de factions terroristes rivales a toujours dépendu du soutien continu des Etats arabes et de leurs alliés pour son existence même, ce qui a été prouvé plus clairement encore pendant et depuis la destruction de l'infrastructure de l'OLP dans Beyrouth et autour, l'an dernier.

242. Trop de gens se sont fait des illusions à l'endroit de l'OLP. Des phrases doucereuses et d'élégants discours à double sens ne peuvent pas cacher les intentions véritables de l'OLP ni sa nature. Elle a pour objectif criminel de détruire l'Etat d'Israël, soit d'un seul coup soit par étapes. En poursuivant cet objectif, les terroristes de l'OLP ont accompli des atrocités sanglantes contre tous, Juifs et non Juifs, jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants. Le vrai caractère de l'OLP et ses objectifs sont devenus évidents récemment, même pour ceux qui, par le passé, s'étaient laissés séduire par la phraséologie de l'OLP.

243. La tragédie continuelle du Liban est une conséquence des ravages perpétrés par l'OLP et ses alliés au cours des 10 dernières années. Parfaitement conscients du potentiel subversif inhérent à l'OLP, les gouvernements arabes n'étaient pas prêts à tolérer la présence de cette organisation terroriste sur leur propre sol et, en conséquence, ils l'ont envoyée à Beyrouth, au peuple libanais. A la suite de cela, la souveraineté du Liban s'est érodée et le pays a été déchiré par des luttes violentes.

244. Il est bien connu qu'Israël est favorable à l'entière restauration de la souveraineté du Liban, de son indépendance, de l'intégrité territoriale du Liban, de son unité à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à la restauration de l'autorité du Gouvernement libanais légitime dans ce pays. Israël est persuadé que, pour atteindre ce but, toutes les forces étrangères doivent se retirer du Liban. Parallèlement à ces objectifs et tout en gardant à l'esprit l'expérience des années passées, le besoin bien légitime de sécurité d'Israël doit être également garanti et le territoire libanais ne doit plus jamais servir à lancer des attaques contre nos citoyens.

245. L'accord conclu entre Israël et le Liban le 17 mai 1983 est lié à ces exigences. Israël a toujours été déterminé — et le demeure — à œuvrer en faveur de l'application totale et rapide de cet accord visant à la restauration de la souveraineté libanaise. Cependant, il doit être clair pour tout le monde que la Syrie et l'OLP n'ont nullement l'intention de respecter aujourd'hui la souveraineté libanaise plus qu'ils ne l'ont fait par le passé.

246. Nous avons tous entendu les appels lancés par le Liban de manière répétée et urgente, demandant le retrait des forces syriennes et de l'OLP de son territoire. A la dernière session déjà, le président du Liban, Amine Gemayel, avait utilisé cette tribune pour demander le « retrait immédiat et inconditionnel des forces étrangères du Liban » [35<sup>e</sup> séance, par. 10]. Dans une lettre adressée il y a un an par le Liban à la douzième Conférence arabe au sommet de Fès, celui-ci demandait instamment que la Syrie et l'OLP se retirent du Liban. Le Liban a réitéré sa demande pas plus tard que le mois dernier. Le 2 septembre, le Ministre libanais des affaires étrangères a écrit au Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, insistant une fois encore sur le retrait syrien et de l'OLP<sup>7</sup> et il a réitéré sa demande lors de sa déclaration à cette tribune à la dernière séance, mais en vain. Non

seulement la Syrie n'a prêté aucune attention à ces demandes, mais elle a renforcé sa mainmise sur le Liban et s'est engagée dans une lutte directe contre le gouvernement légitime de ce pays. Le président Assad, soutenu militairement et politiquement par l'Union soviétique et assisté des terroristes palestiniens, poursuit ses opérations sans merci contre le Liban pour le maintenir dans la confusion et pour l'amener à succomber à la domination syrienne. Ayant recours à sa tactique bien connue de menace et de chantage, la Syrie continue de miner les tentatives du Liban pour recouvrer sa souveraineté. La Syrie, ou directement ou par l'intermédiaire de ses agents, s'est engagée dans cette entreprise avec une brutalité non dissimulée qui ne recule devant rien.

247. Le retrait d'Israël des montagnes du Shouf, première mesure sur la voie du retrait total, a été annoncé bien à l'avance de manière à donner au Gouvernement et à l'armée libanais la possibilité d'étendre leur contrôle sur la région. Ils n'ont pas pu le faire, cependant, en raison de l'opposition de la Syrie et de ses agents, qui ont fait une fois de plus du Liban un champ de bataille, exploitant les rivalités existant entre les groupes en présence et encourageant la guerre contre le gouvernement légitime.

248. Israël se félicite de ce qu'un cessez-le-feu ait maintenant été déclaré au Liban et espère que la cessation des hostilités durera, conduisant à une réconciliation véritable, libre de toute ingérence et domination de l'extérieur. Nous suivons la situation de très près et nous espérons voir s'établir des conditions visant à instaurer la sécurité et la tranquillité le long de la frontière israélo-libanaise. Quelles que soient les circonstances, Israël n'acceptera jamais de revenir à la situation qui a prévalu jusqu'à il y a 16 mois, lorsque le territoire libanais était utilisé comme base de lancement pour les opérations terroristes contre nos citoyens. Israël espère et souhaite sincèrement l'avènement d'un Liban indépendant dans lequel un régime fort et stable pourra exercer son contrôle sur tout le pays.

249. Récemment, j'ai eu l'occasion de souligner que l'Organisation des Nations Unies avait été systématiquement exploitée au cours des années écoulées comme un instrument de la guerre menée par les Arabes contre Israël. La tentative la plus récente dans ce contexte a été la malencontreuse conférence internationale qui s'est tenue à Genève il y a quelques semaines. Entrant dans le cadre de la manipulation des organes des Nations Unies par les pays ennemis d'Israël, la conférence qui s'est tenue à Genève a servi, comme l'on pouvait s'y attendre, de forum aux slogans anti-israéliens et aucun effort honnête et objectif n'y a été fait pour examiner les causes réelles du conflit israélo-arabe.

250. La réconciliation israélo-arabe peut et doit découler de négociations directes sans ingérence de l'extérieur. Des solutions imposées ou dictées n'ont pas leur place ici. Toute tentative ouverte ou dissimulée de tourner des négociations directes et libres entre les Etats de la région ne peut que retarder le processus de paix. Un exemple frappant de tentatives de ce genre est le prétendu « plan de paix » de Fès avec ses ambiguïtés et ses propos à double sens. Ce plan a pour but de servir les intérêts de ceux qui veulent éviter des négociations directes et cherchent à imposer des exigences arabes extrêmes et anciennes, sapant ainsi la cause de la paix. Toute solution réaliste et équitable devra tenir compte du fait fondamental que, sur le territoire de l'ancien Mandat sur la Palestine, deux Etats nationaux existent maintenant depuis plus de 30 ans, dont l'un est Arabe et l'autre Juif. Je veux parler, bien entendu, du Royaume de Jordanie et de l'Etat d'Israël.

251. La contribution des Nations Unies et de la communauté internationale mondiale dans son ensemble devrait

être d'encourager les pourparlers et le dialogue plutôt que d'encourager les attitudes et les tendances qui perpétuent le *status quo* et engendrent l'hostilité à l'égard de mon pays. Malheureusement, les Nations Unies se sont laissées entraîner à adopter une position partielle, elles sont maintenant emmêlées dans un filet toujours croissant de résolutions peu équilibrées, elles ont revêtu la camisole de force imposée par des comités partisans et ont engagé des ressources et des fonds importants à des fins douteuses. Le moment est sûrement venu pour nous tous de comprendre qu'une solution au conflit israélo-arabe ne sera possible que si l'on tient pleinement compte aussi des droits, des intérêts et des besoins d'Israël. Au premier plan de ces derniers, se trouve le droit inaliénable du peuple juif à l'autodétermination et à la souveraineté dans sa patrie, la terre d'Israël.

252. Les accords de Camp David, atteints à l'issue de négociations intenses et directes avec l'Égypte, avec la participation des États-Unis d'Amérique, montrent ce que l'on peut réaliser si les parties intéressées abordent le problème dans un esprit de conciliation. Ces accords, qui tiennent pleinement compte des droits et des intérêts légitimes des parties intéressées, ont également ouvert la voie à un futur traité avec la Jordanie et ont offert aux Arabes de Palestine, vivant en Judée, en Samarie et dans la zone de Gaza, un rôle actif qui doit leur permettre de modeler leur propre avenir, à l'origine dans le cadre de l'autonomie et ensuite dans le cadre de négociations visant à déterminer le statut final de ces zones. Tous ceux qui recherchent vraiment le bien-être des Arabes palestiniens, ainsi qu'une paix véritable qui tiendrait compte à la fois des intérêts d'Israël et de ses voisins arabes, devraient se féliciter des progrès dont Camp David donne l'exemple. En contraste avec cela, ceux qui tiennent à perpétuer le conflit israélo-arabe pour des raisons politiques égoïstes continueront sans aucun doute à appuyer les résolutions partiales dans cet organisme et chercheront à saper les initiatives qui nous ont rapproché d'une véritable paix israélo-arabe.

253. Israël se félicite de la voix de la raison qui se fait entendre dans certaines capitales africaines qui ont déclaré que leurs contributions à l'encouragement au dialogue au Moyen-Orient seraient plus crédibles et plus efficaces lorsque leurs relations avec Israël et ses voisins seraient normalisées. Par le passé, tout le potentiel des relations entre Israël et les pays en développement, en Afrique et ailleurs, s'est traduit par des réalisations qui se sont révélées utiles et mutuellement fort profitables.

254. Israël se féliciterait de la reprise et de l'extension des liens de coopération et d'amitié avec tous ceux qui croient, comme nous, que toutes les nations, qu'elles soient d'accord ou non sur tous les sujets, doivent participer à des relations et à un dialogue mutuels. À notre avis, telles sont les prémisses élémentaires si nous voulons défendre les perspectives de paix et de coopération dans le monde. Les objectifs des Nations Unies, tels que définis à l'Article premier de la Charte, sont de maintenir la paix, de développer entre les nations les relations amicales, de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux et d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations. Ces nobles buts, auxquels les fondateurs de l'Organisation ont souscrit en 1945, sont mal servis par l'actuelle tendance incontrôlée des Nations Unies à y renoncer parce qu'elle est impuissante. Par

dessus tout, le principe de l'égalité souveraine des États a souvent été oublié en faveur des *diktats* de blocs politiques et d'un chantage militaire et économique.

255. En dépit de cette tendance regrettable, Israël reste prêt à appuyer activement une nouvelle attitude positive. Renoncer au lourd fardeau de la politisation des institutions spécialisées, leur rendant ainsi l'utilité et l'efficacité qui étaient leurs à l'origine, pourrait être une première mesure dans ce sens.

256. Israël reste persuadé que les tristes résultats du passé ne doivent pas assombrir notre foi dans l'avenir. Le Gouvernement d'Israël est prêt aujourd'hui, comme il l'a toujours été, à négocier avec les États arabes voisins en vue d'une solution équitable au conflit israélo-arabe.

257. Du haut de cette tribune, je tiens à m'adresser aux peuples arabes de notre région et à leur demander si 36 ans de guerre et de sang versé ont résolu un problème quelconque. Sommes-nous en meilleure position après tant d'années de conflit que si nos nations avaient vécu côte à côte dans la paix ? Les milliards dépensés pour se procurer des armements n'auraient-ils pas été mis à meilleur usage dans la recherche de solutions aux problèmes nationaux urgents, tels que la pauvreté, la famine, l'analphabétisme et l'écart social croissant qui sépare les riches des pauvres. Combien de temps encore vos gouvernements pourront-ils oublier vos préoccupations légitimes concernant l'injustice sociale afin de poursuivre des politiques hostiles contre mon pays, politiques qui ne peuvent que perpétuer la violence qui a déjà tant coûté à nos sociétés ? En fait, pendant combien de temps encore vos gouvernements seront-ils prêts à sacrifier la fleur de la jeunesse sur l'autel sanglant de la guerre ?

258. La poursuite des hostilités et de la guerre a apporté souffrances et douleurs à notre région. Ne serait-il pas plus digne de nous d'entamer un nouveau chapitre dans l'histoire de notre région troublée ? Ne vaudrait-il pas mieux faire du Moyen-Orient une région marquée par la coopération et le progrès ? Il y a des milliers d'années, une vision de paix universelle prenait son vol dans notre région. Ensemble, nous pourrions réaliser cette vision dans notre région et être une source d'inspiration pour le reste du monde. Rencontrons-nous donc dans un esprit de réconciliation. Remplaçons la tension par la tranquillité, la misère par la prospérité, la haine par l'amitié. Par-dessus tout, au lieu de la guerre, faisons la paix.

*La séance est levée à 14 heures.*

#### NOTES

1. Acte final de la Conférence sur le sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.

2. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Séances plénières*, 2125<sup>e</sup> séance.

3. *Rapport de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, Paris, 25-29 avril 1983* (A/CONF.120/13), troisième partie.

4. A/36/497.

5. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).

6. A/36/315.

7. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15953.